

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2015

CULTURE

INVESTISSEMENT

Chapitre 903 - Culture, Sports et Loisirs
31 - Culture

FONCTIONNEMENT

Chapitre 933 - Culture, sports et loisirs
31 - Culture

ANNEXE 10

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2015	7
INVESTISSEMENT.....	8
FONCTIONNEMENT.....	18
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	37
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014	41
INVESTISSEMENT.....	42
FONCTIONNEMENT.....	52

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

On pourra rappeler en préambule, sans s'y limiter bien sûr, que la culture participe de l'activité économique. Un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires des affaires culturelles (IGAC) l'a rappelé fin 2013 : l'activité culturelle en France représente une valeur ajoutée de 57,8 Md€, soit 3,2 % du PIB (ce qui équivaut au secteur de l'agriculture et des industries alimentaires qui atteignent 60,4 Md€).

Par la richesse et la concentration de ses institutions, l'Ile-de-France continue d'être une référence majeure en matière culturelle. C'est ainsi que, dans le prolongement de 2014, 2015 verra l'offre encore renforcée, avec l'ouverture de la Philharmonie de Paris à l'est de la capitale en janvier prochain, qui fait suite à l'inauguration de la Fondation Louis Vuitton et à la réouverture du Musée Picasso en son cœur.

Mais aussi, plus essentiellement encore, la culture peut constituer le fil rouge de l'action publique sur un territoire. Elle est fondamentale pour ne pas abandonner la question du sens et du sensible, pour créer du commun en représentant la société dans ses évolutions. Elle est déterminante aussi pour assurer l'attractivité d'un territoire et construire son identité, entre passé, présent et futur.

Par sa politique culturelle, la Région accompagne le devenir d'une société. On ne saurait envisager de vitalité des industries créatives sans effervescence créative. Avec les politiques les plus récemment créées, au titre des Fabriques de la culture notamment, la Région affirme l'importance d'une dimension de laboratoire et d'expérimentation. Elle s'attache en effet à articuler, au travers de ses différents dispositifs, l'exigence créatrice à l'appropriation des œuvres par le plus grand nombre.

La période se trouve à la charnière de mutations importantes. Tout d'abord, l'État a engagé différents chantiers, dont ceux relatifs à la modernisation de l'action publique et à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE), qui marqueront l'action régionale et questionnent les compétences exercées par les différentes collectivités territoriales. A ce titre, pour être une compétence reconnue comme partagée, la culture n'en est pas moins une compétence perçue d'une manière unanime comme obligatoire.

C'est aussi parce que, au plan plus global, le contexte est mouvant que l'action publique, via une politique culturelle ambitieuse, trouvera toute sa légitimité pour accompagner les énergies à l'œuvre dans la société.

A une époque où émerge ce qu'on a pu appeler un « âge de l'accès », porteur de changements de paradigmes, différents mouvements se font jour. Ainsi, alors que la menace sur la diversité culturelle que représente la montée en puissance des « e-rouleaux compresseurs du numérique » se fait pressante, alors aussi que se précisent les contours d'une nouvelle économie culturelle, privilégiant les réseaux, les services et les utilisateurs, on constate, à l'inverse, un désir accru de socialisation et d'échanges, de rapports concrets aux œuvres dans leur matérialité. Il n'est que de voir le succès de l'offre que représentent théâtres, musées, exploration du patrimoine, cinémas, expositions, librairies, médiathèques, festivals, etc. Il n'est que de voir aussi le succès du Musée passager pour se rendre compte de l'importance toujours d'une relation incarnée et vivante à l'art et à la culture.

C'est pourquoi, dans un paysage culturel en recomposition, le rôle de la politique publique de la culture, telle que portée par la Région, est donc bien d'accompagner les mutations en restant attentif aux principes qui la guident.

Le rapport des jeunes à la culture est une priorité de la politique régionale. Leurs pratiques culturelles évoluent, on le sait, dans un contexte d'accentuation des fractures sociales. Pour autant, dès lors que les moyens sont mis en œuvre, leur appétit de culture est toujours aussi vif, ainsi que leur désir de découvrir, de débattre et de comprendre. Il n'est que de voir pour s'en convaincre le succès des dispositifs régionaux comme Lycéens au cinéma, les clubs théâtre ou le Prix littéraire des lycéens. Le dialogue entre les territoires et la culture continue, lui aussi, de s'inscrire dans une dynamique. Même si des disparités et des inégalités dans les possibilités d'accès à la culture sont encore

présentes, des modifications se font jour ainsi que des émergences. Jouant un rôle de catalyseur par sa capacité à dialoguer avec différents acteurs, la Région fait évoluer le paysage en accompagnant la création de festivals, l'ouverture de nouveaux lieux, qu'ils soient liés au livre, au spectacle vivant, aux arts visuels comme au cinéma. Des nouvelles zones de travail s'ouvrent ainsi, partagés avec les professionnels de la culture, permettant d'appréhender la pertinence d'une politique.

La culture se trouve donc au cœur de la construction des fondamentaux de la démocratie. C'est dans ce cadre que la Région reste attentive aux besoins des acteurs des différents champs artistiques et des territoires. Elle confortera l'année à venir encore son soutien aux projets porteurs des orientations qu'elle a définies dans **les quatre domaines prioritaires** :

- **le cinéma et l'audiovisuel,**
- **le spectacle vivant,**
- **le livre et la lecture,**
- **le patrimoine,**

auxquels s'ajoute une attention spécifique au développement de la création plastique. L'ensemble sera conduit au travers de ses différents dispositifs relatifs à l'aménagement culturel des territoires tournés vers le public comme ceux destinés à faire vivre la création culturelle.

Par sa politique volontariste affirmée, la Région fait le choix résolu de préserver les moyens qui y sont dédiés : **2015 confirmera ce temps de la consolidation de l'ensemble des interventions culturelles** sur lesquelles la Région s'est engagée, et déploiera celles qui sont plus récentes : aides aux musiques actuelles, aux fabriques de la culture, aux arts de la rue et du cirque et aides en faveur de l'écriture de scénarii.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2015

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
903 - Culture, Sports et Loisirs	34,100	34,100	24,200	23,000
31 - Culture	34,100	34,100	24,200	23,000
311 - Enseignement Artistique	2,500	2,500	1,400	0,800
Aménagement des structures d'accueil	2,500	2,500	1,400	0,800
<i>HP311-001</i>	<i>2,500</i>	<i>2,500</i>	<i>1,300</i>	<i>0,800</i>
<i>PJ311-001</i>			<i>0,100</i>	
Conservatoires et écoles de musique contrôlés	2,500	2,500	1,400	0,800
312 - Activités culturelles et artistiques	28,475	27,812	20,295	20,107
Equipements culturels de diffusion et de création	18,237	16,812	13,920	14,267
<i>HP312-002</i>	<i>18,237</i>	<i>16,812</i>	<i>12,320</i>	<i>14,267</i>
<i>PJ312-002</i>			<i>1,600</i>	
Ateliers d'artistes		0,200	0,020	0,040
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	13,187	13,912	9,200	8,612
Philharmonie de Paris	3,200		3,400	4,815
Aide aux lieux de fabrique	1,850	2,700	1,300	0,800
Soutien à la création et à la diffusion numériques	2,488	3,650	2,100	2,040
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	2,413	3,600	2,000	2,000
Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes	0,075	0,050	0,100	0,040
Actions en faveur du livre et de la lecture	7,750	7,350	4,275	3,800
<i>HP312-008</i>				
Construction et aménagement de médiathèques	7,750	7,350	4,275	3,800
313 - Patrimoine	3,125	3,788	2,505	2,093
Développement du patrimoine en région	3,125	3,788	2,505	2,093
<i>HP313-004</i>	<i>2,825</i>	<i>3,788</i>	<i>2,205</i>	<i>1,793</i>
<i>PJ313-004</i>	<i>0,300</i>		<i>0,300</i>	<i>0,300</i>
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,183	0,183	0,183	0,150
Valorisation du patrimoine	2,487	2,800	1,552	1,500
Construction, rénovation et aménagement des musées	0,150	0,500	0,500	0,160
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,305	0,305	0,270	0,283

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015

		AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
TOTAL		34,100	34,100	24,200	23,000
	HP	33,800	34,100	22,200	22,700
	PJ	0,300		2,000	0,300

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 903 - Culture, Sports et Loisirs	23,000
Sous fonction 31 - Culture	23,000
Code fonctionnel 311 - Enseignement Artistique	0,800
204143 : Communes et EPCI - Projets d'infra. d'intérêt national	0,020
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,020
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	0,760
Code fonctionnel 312 - Activités culturelles et artistiques	20,107
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	3,407
204132 : Départements - Bâtiments et installations	1,600
204143 : Communes et EPCI - Projets d'infra. d'intérêt national	0,300
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	2,800
204133 : Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt national	0,500
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	10,500
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,500
204131 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	0,500
Code fonctionnel 313 - Patrimoine	2,093
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	0,350
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	1,200
20421 : Pers. de droit privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,350
204132 : Départements - Bâtiments et installations	0,010
204141 : Communes et EPCI - Biens mobiliers, matériel et études	0,130
204131 : Départements - Biens mobiliers, matériel et études	0,053
TOTAL	23,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

903 - Culture, Sports et Loisirs

31 - Culture

311 - Enseignement Artistique

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Aménagement des structures d'accueil	2,500	2,500	1,400	0,800
<i>HP311-001</i>	<i>2,500</i>	<i>2,500</i>	<i>1,300</i>	<i>0,800</i>
<i>PJ311-001</i>			<i>0,100</i>	
Conservatoires et écoles de musique contrôlés	2,500	2,500	1,400	0,800
<i>hcdp</i>	<i>2,500</i>	<i>2,500</i>	<i>1,300</i>	<i>0,800</i>
<i>cpj</i>			<i>0,100</i>	

Action : Conservatoires et écoles de musique contrôlés

La dotation proposée au titre du budget 2015 est de **2,500 M€** en autorisations de programme et de 0,800 M€ en crédits de paiement.

Partenaire financier attendu, la Région, par son soutien substantiel aux projets, permet la réalisation ou l'amélioration de très nombreux équipements destinés aux enseignements artistiques, musique, danse et art dramatique que sont les conservatoires. Présents dans de nombreuses communes, ils participent au maillage du territoire culturel en constituant l'un des tous premiers lieux d'approche, dès le plus jeune âge, des disciplines artistiques et culturelles.

Compte tenu d'un bassin de population dépassant souvent les limites communales, les projets sont souvent portés aujourd'hui par les établissements publics intercommunaux ; en tout état de cause, ils ne se limitent pas, dans bien des cas, à l'accueil d'élèves résidant en toute proximité. Les chiffres de fréquentation (près de 30 000 élèves dans les seuls Conservatoires à rayonnement régional et Conservatoires à rayonnement départemental encadrés par près de 2 000 enseignants) sont en hausse constante depuis les années 2000, démontrant le besoin de ce type de structures.

En 2015, cette dotation devrait notamment permettre de soutenir le projet de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay de reconstruction des conservatoires d'Orsay et de Palaiseau.

312 - Activités culturelles et artistiques

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Equipements culturels de diffusion et de création	18,237	16,812	13,920	14,267
<i>HP312-002</i>	18,237	16,812	12,320	14,267
<i>PJ312-002</i>			1,600	
Ateliers d'artistes		0,200	0,020	0,040
<i>hcdp</i>				
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	13,187	13,912	9,200	8,612
<i>hcdp</i>	13,187	13,912	7,600	8,612
<i>cpj</i>			1,600	
Philharmonie de Paris	3,200		3,400	4,815
<i>hcdp</i>				
Aide aux lieux de fabrique	1,850	2,700	1,300	0,800
<i>hcdp</i>				

Action : Ateliers d'artistes

Les besoins des artistes ont évolué depuis la création du dispositif. Une aide, orientée vers les pratiques collectives, la mutualisation d'espaces plus appropriés aux besoins d'aujourd'hui devra être étudiée dans le cadre de la refonte des dispositifs.

La dotation proposée de **0,200 M€** en autorisations de programme et de **0,040 M€** en crédits de paiement permettra de répondre aux demandes en cours d'instruction.

Action : Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle

Il est proposé de doter cette action à hauteur de **13,912 M€** en autorisations de programme et d'une enveloppe de **8,612 M€** en crédits de paiement.

En facilitant la rénovation, voire la création de nouveaux lieux de diffusion culturelle, la Région assure pleinement sa mission permettant d'ancrer dans la vie locale des équipements propices à la rencontre et à la pratique d'activités culturelles notamment dans les quartiers défavorisés ou dans des secteurs géographiques sous-équipés. Cette action permet donc de soutenir les projets afférant à tous types de lieux dédiés à la diffusion et à la création culturelle tels que salles de spectacles, lieux de diffusion de musiques actuelles, centres d'arts, cinémas. Elle est donc très sollicitée par le tissu francilien, riche de sa diversité.

L'aide proposée par la Région assure un soutien aux différents maîtres d'ouvrage. Sa capacité d'intervention souple s'adapte aux collectivités territoriales comme aux porteurs de projets du réseau associatif.

De nombreux cinéma et théâtres de villes ont un besoin impératif d'être rénovés pour répondre aux réglementations de mises aux normes obligatoires, mais aussi suite au vieillissement des équipements. Sur l'exercice 2015 il est proposé de soutenir la rénovation du Théâtre Firmin Gémier d'Antony par la CA des Hauts de Bièvre, la restauration du théâtre de Boulogne-Billancourt (92), l'installation d'un lieu culturel (Magic Mirror) à Lieusaint (77), les cinémas Les Toiles à Saint-Gratien (95), le Cyrano à Montgeron (91) et le cinéma municipal à Domont (95).

Par ailleurs, différents projets d'une plus grande ampleur, sont à l'étude. On peut citer à ce titre la reconstruction du Théâtre des Amandiers de Nanterre (92) et la réfection globale du Théâtre d'Aubervilliers (93). Ces projets sont traditionnellement soutenus au titre des contrats de projet Région-Département, permettant un engagement régional supérieur à ceux accordés au titre du droit commun.

Si ces projets venaient à être formalisés, ils donneraient lieu à un engagement régional sur plusieurs exercices budgétaires.

Enfin un projet innovant de salle de cinéma flottante et itinérante sur la Seine devrait solliciter une aide de la Région.

Action : Philharmonie de Paris

L'auditorium, dédié à l'accueil d'orchestres symphoniques, ouvrira ses portes en janvier 2015 sur une demi-saison se déroulant jusqu'en juin 2015.

Au titre de la convention Philharmonie/Région adoptée en juillet 2009 (CP 09-745) des affectations à hauteur de 20 M€ ont été réalisées dont la dernière en 2014. Cette intervention régionale reste conditionnée à une présence significative et à l'accueil dans des conditions financières privilégiées de l'Orchestre National d'Ile-de-France. Le bilan des saisons à venir devrait confirmer l'impact de l'ouverture de cet équipement sur l'activité et la reconnaissance de l'orchestre symphonique régional plaçant l'Ile de France au niveau des standards internationaux.

Le versement du solde sera effectué sur 2015.

Action : Aide aux lieux de fabrique

Une enveloppe de **2,700 M€** en autorisations de programme et de **0,800 M€** en crédits de paiement est prévue sur l'exercice 2015.

Cette aide, essentielle pour des lieux alternatifs, conformément à la délibération adoptée par le conseil régional en septembre 2012, a pour objectifs de permettre aux fabriques d'améliorer les conditions d'accueil de la création et de l'action culturelle menée par les équipes artistiques.

Après les premières affectations opérées en 2013 et 2014 permettant d'approcher les besoins et capacité de financement pour ce type de projet, le budget proposé permettra de soutenir dans de bonnes conditions les travaux d'aménagement, ainsi que l'achat d'équipements et de matériels d'usage collectif des lieux de fabrique. Ce budget correspond en effet aux besoins confirmés par les responsables des sites d'implantation, principalement constitués de petites interventions d'aménagement ou de rénovation.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Soutien à la création et à la diffusion numériques	2,488	3,650	2,100	2,040
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	2,413	3,600	2,000	2,000
<i>hcdp</i>				
Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes	0,075	0,050	0,100	0,040
<i>hcdp</i>				

Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Un montant de **3,600 M€** en autorisations de programme et de **2 M€** en crédits de paiement est prévu sur 2015.

Ces crédits bénéficieront, pour l'essentiel, à l'équipement scénographique des lieux de diffusion et de création et à l'équipement numérique des bibliothèques et médiathèques. Cette action permet de soutenir de nombreux projets, d'un montant parfois peu élevé, mais qui permettent aux lieux de s'équiper en matériel performant pour l'accueil du public ou à la création artistique notamment dans le domaine du spectacle vivant.

L'aide à la création et à la diffusion numérique ne devrait plus être impactée en 2015 par le dispositif d'aide à l'équipement de projection numérique des salles de cinéma, mis en œuvre depuis octobre 2010 et qui avait pour objectif d'accompagner financièrement le nécessaire renouvellement du matériel de projection des établissements cinématographiques franciliens. La très grande majorité des salles étant en effet aujourd'hui équipées en numérique. De façon mineure, seules quelques salles parmi les plus fragiles du territoire achèveront en 2015 leur phase de transition vers l'équipement numérique.

Action : Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes

Le conseil régional a adopté en séance plénière du 16 octobre 2008, un dispositif de soutien s'adressant aux quelques trente radios et vingt télévisions locales franciliennes. Mise en œuvre par la délégation « Démocratie régionale », cette délibération précise l'intervention de la région selon le principe de socle de soutien régional aux radios et télévisions, en cohérence avec les missions de « communication sociale de proximité », de développement de la démocratie locale et de la participation citoyenne.

Pour les radios locales, ce soutien concerne les dépenses d'acquisition de premier équipement numérique ou de remplacement de matériel analogique pour la production et la diffusion radiophoniques, hors travaux.

Concernant les télévisions locales, l'aide est destinée aux matériels de production et diffusion, à l'exception des travaux dans les locaux.

Sur l'exercice 2015, cette action sera dotée de **0,050 M€** en autorisations de programme et **0,040 M€** en crédits de paiement.

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Actions en faveur du livre et de la lecture	7,750	7,350	4,275	3,800
<i>HP312-008</i>				
Construction et aménagement de médiathèques	7,750	7,350	4,275	3,800

Action : Construction et aménagement de médiathèques

Équipement culturel le plus fréquenté des français, la médiathèque constitue une offre de service public essentielle à l'animation sociale et culturelle. Ouverte à tous les publics, tous les âges, elle se prête à une multiplicité d'usages, au-delà de la seule consultation et de l'emprunt des documents : visite en famille, lecture de la presse, participation à une animation, autoformation, ateliers numériques, apprentissage des langues, animations scolaires, préparation des examens, etc.

A l'heure de l'évolution des pratiques culturelles, son offre documentaire intègre, au-delà des livres, les CD audio, les DVD et, de plus en plus, Internet – c'est ainsi qu'aujourd'hui 82 % des bibliothèques des villes de plus de 70 000 habitants proposent des ressources numériques.

Avec une accélération des constructions depuis 2003, la région Ile-de-France est en passe de rattraper son retard dans ce domaine. Mais si le maillage territorial s'affine, des zones lacunaires subsistent encore, où les équipements demeurent obsolètes.

Une dotation en autorisations de programme de **7,350 M€** est proposée pour 2015. Elle se fonde sur les projets annoncés en 2015, parmi lesquels : Moret-Seine-et-Loing en Seine-et-Marne, Brunoy et Monthéry en Essonne, Franconville dans le Val-d'Oise, Clichy-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine, L'Hay-les-Roses en Val-de-Marne.

La dotation en crédits de paiement s'élève à **3,800 M€** pour 2015.

313 - Patrimoine

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Développement du patrimoine en région	3,125	3,788	2,505	2,093
<i>HP313-004</i>	2,825	3,788	2,205	1,793
<i>PJ313-004</i>	0,300		0,300	0,300
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,183	0,183	0,183	0,150
<i>hcdp</i>				
Valorisation du patrimoine	2,487	2,800	1,552	1,500
<i>hcdp</i>	2,187	2,800	1,252	1,200
<i>cpj</i>	0,300		0,300	0,300
Construction, rénovation et aménagement des musées	0,150	0,500	0,500	0,160
<i>hcdp</i>				
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,305	0,305	0,270	0,283
<i>hcdp</i>				

Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques

Le FRAM, fonds régional d'acquisition pour les musées, a été constitué pour permettre à l'Etat et à la Région Ile-de-France de coordonner le soutien qu'ils apportent aux efforts des personnes morales propriétaires ou gestionnaires de collections en faveur de l'enrichissement des collections des musées de France, situés sur le territoire. Ce fonds est donc destiné à subventionner les acquisitions, qui ne pourraient être obtenues sans aides extérieures, d'œuvres, d'objets ou de collections, pour les musées de France du territoire.

Cette action permet chaque année aux collectivités territoriales et aux musées associatifs de rendre encore plus attractifs et vivant leurs musées dont la fréquentation constitue l'une des grandes pratiques culturelles franciliennes.

Ce dispositif fait l'objet d'une réflexion après deux années successives de baisse des crédits de l'Etat. Le maintien de cette dotation à hauteur de **0,183 M€** en autorisations de programme et de **0,150 M€** en crédits de paiement reste encore aujourd'hui pertinent pour les musées municipaux et départementaux qui s'appuient sur l'effet de levier de la subvention accordée et légitimant pour les différents responsables les différentes propositions d'achat.

Action : Valorisation du patrimoine

Avec une dotation de **2,800 M€** en autorisations de programme et de **1,500 M€** en crédits de paiement cette action devrait permettre le financement :

- des actions en faveur de l'archéologie visant à soutenir l'activité des associations de bénévoles qui participent à des chantiers de fouilles archéologiques.
- de la construction et de la restauration d'orgues avec pour objectifs la sauvegarde comme l'entretien de ce patrimoine. Ce dispositif favorise également l'accès des musiciens et des élèves à ces instruments et encourage les projets culturels autour de l'orgue. Deux projets sont en cours d'étude pour 2015 : à Levallois-Perret l'orgue de l'église Saint-Justin et à Montereau la reconstruction du grand orgue de la collégiale Notre-Dame de Saint-Loup. Compte tenu des coûts associés à ce type de projet, l'aide de la Région est essentielle destinée au maintien d'un patrimoine musical marquant du territoire.
- de la restauration, l'aménagement et l'accueil du public dans les monuments. Les crédits permettront

d'entreprendre des travaux de restauration dans les monuments protégés au titre des monuments historiques. Sont déjà identifiés différents projets concernant des travaux de restauration de diverses églises protégées d'Île-de-France, comme celles de Juziers, de Pantin, de Montereau-Fault-Yonne, du Coudra-Montceaux ou de Villeneuve-le-Comte. A Melun la réhabilitation du Prieuré Saint-Sauveur pour abriter divers équipements culturels. Et également la poursuite des travaux prévus pour l'abbaye de Royaumont (95).

Les dispositifs d'intervention sont anciens et ne prennent donc pas en compte l'évolution de la notion de patrimoine, notamment la question des « nouveaux » patrimoines (patrimoine industriel, patrimoine XXe siècle) fragiles, encore peu protégés et pourtant très présents sur le territoire francilien. Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer la cohérence de la politique régionale en liant l'étude du patrimoine, compétence obligatoire depuis le transfert de l'Inventaire à la Région, à son usage et à son entretien. Ces différents points, en cours d'étude, pourront être intégrés à de nouveaux dispositifs.

Action : Construction, rénovation et aménagement des musées

Pour 2015, la dotation pour cette action est de **0,500 M€** en autorisations de programme et de **0,160 M€** en crédits de paiement.

La Région finance la restauration, la restructuration et le réaménagement des musées labellisés « Musées de France ». Différents projets, à l'étude, pourraient aboutir en 2015 tels que la maison Léon Blum à Jouy-en-Josas et le futur musée de la photographie en Essonne.

Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation

Cette action permet la constitution et la conservation de la collection d'art contemporain régionale, conformément aux missions fondatrices des FRAC en France. Ce budget permet ainsi à l'association de procéder à l'acquisition d'œuvres témoignant de toutes les formes de la création contemporaine, régionale, nationale et internationale. Soulignons que la Région est le seul partenaire à financer l'intégralité de l'achat des œuvres.

L'enrichissement de la collection s'appuie sur :

- une conception généraliste ne privilégiant aucun support ou moyen d'expression, mais se faisant l'écho de toute la diversité de la création contemporaine ;
- un travail de prospection, notamment auprès des jeunes générations d'artistes ;
- une recherche concernant tant la scène française qu'internationale pour un patrimoine de premier plan ;
- la programmation du lieu d'exposition permanent *Le Plateau*, mais aussi celle effectuée *Hors les murs*, notamment dans le cadre de nouvelles productions ;
- la constitution d'ensembles représentatifs d'artistes pour une meilleure lecture de leur travail.

Par ailleurs, compte tenu des contraintes actuelles et des limites concrètes du site de stockage, la pertinence du maintien d'une enveloppe renouvelée chaque année pour des acquisitions nouvelles et la conservation du fonds a été interrogée en 2013 et s'est traduite par une baisse de 11% de la dotation régionale.

Il est proposé en 2015 de maintenir la dotation à hauteur de **0,305 M€** en autorisations de programme et de **0,283 M€** en crédits de paiement afin d'affirmer l'engagement fort de la Région, au moment de l'ouverture de l'emblématique site de Rentilly, témoin du projet de FRAC multi sites au sein de différents territoires franciliens. Cet engagement confirme la volonté régionale dans son soutien à la création contemporaine, via les acquisitions, sur un champ artistique où la précarité des artistes est avérée, ceci alors que la place de la création en Ile-de-France est reconnue comme une nécessité pour assurer la vitalité des formes urbaines et le renouvellement des modes d'expression.

Le projet d'implantation de nouvelles réserves pour l'association est toujours en cours, les orientations prises dans le courant de l'année 2014 seront poursuivies en 2015.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Soutien aux fabriques d'art et de culture <i>HP312-013</i>	2,468	2,468	2,168	2,400
Soutien aux fabriques d'art et de culture	2,468	2,468	2,168	2,400
Projets transversaux <i>HP312-014</i>	0,150	0,150	0,150	0,060
Projets transversaux	0,150	0,150	0,150	0,060
313 - Patrimoine	0,279	0,279	0,279	0,250
Développement du patrimoine en région <i>HP313-004</i>	0,279	0,279	0,279	0,250
Connaissance et diffusion du patrimoine	0,279	0,279	0,279	0,250
TOTAL	63,100	65,257	58,600	58,957
HP	63,100	65,257	58,600	58,957

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 933 - Culture, sports et loisirs	58,957
Sous fonction 31 - Culture	58,957
Code fonctionnel 312 - Activités culturelles et artistiques	58,707
6182 : Documentation générale et technique	0,030
6132 : Locations immobilières	0,020
6234 : Réceptions	0,080
6231 : Annonces et insertions	0,030
6042 : Achats de prestations de services	0,020
65735 : Autres groupements de collectivités et EPL	0,870
6233 : Foires et expositions	1,100
65734 : Communes et structures intercommunales	0,650
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	45,685
611 : Contrats de prestations de services	0,120
6185 : Frais de colloques et séminaires	0,003
65733 : Départements	0,047
6581 : Redev. pr conces., bvts, lic., procédés, dr et val. simil.	0,012
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,050
6238 : Divers	0,030
6281 : Concours divers (cotisations...)	0,060
6513 : Bourses	0,900
65738 : Organismes publics divers	8,800
6226 : Honoraires	0,200
Code fonctionnel 313 - Patrimoine	0,250
6228 : Divers	0,010
6236 : Catalogues, imprimés et publications	0,180
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	0,010
6234 : Réceptions	0,020
6238 : Divers	0,010
60632 : Fournitures de petit équipement	0,020
TOTAL	58,957

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

933 - Culture, sports et loisirs

31 - Culture

312 - Activités culturelles et artistiques

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	35,994	36,029	33,941	33,099
<i>HP312-005</i>				
Soutien au spectacle vivant	5,760	5,937	4,081	5,096
<i>hcdp</i>				
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène	17,215	17,003	17,215	17,003
<i>hcdp</i>				
Développement de la permanence artistique	13,019	13,089	12,645	11,000
<i>hcdp</i>				

Action : Soutien au spectacle vivant

La proposition 2015 à hauteur de **5,937 M€** en autorisations d'engagement permettra de poursuivre les efforts de la Région en direction des structures au travers de plusieurs dispositifs, ainsi que ses initiatives propres.

> Les aides à manifestations : 1,910 M€

Ce dispositif accompagne des manifestations ponctuelles et des festivals d'envergure régionale dans tous les champs artistiques mis à part les musiques actuelles. Le maintien d'un soutien aux festivals et événements franciliens dont l'envergure régionale est forte (rayonnement géographique, professionnel et public) permet un développement de la diffusion indispensable dans un contexte difficile pour le spectacle vivant.

> Les aides aux musiques actuelles : 2,050 M€

Cinq dispositifs assurent le soutien aux projets de Musiques actuelles :

- l'aide aux festivals de musiques actuelles et amplifiées ;
- l'aide à projet « Musiques actuelles et amplifiées » ;
- l'aide à la résidence de musiques actuelles et au développement d'artistes ;
- l'aide « Musiques au lycée » ;
- l'aide aux fonds pour les disquaires indépendants.

Ces dispositifs sont de plus en plus souvent sollicités par les acteurs culturels franciliens et permettent un soutien indispensable pour assurer une diversité de création mais aussi de diffusion et circulation des œuvres plus large sur le territoire. L'aide à résidences s'adresse à de petites structures qui ne peuvent s'inscrire dans le dispositif de la Permanence artistique. Le dispositif « Musiques au lycée » permet aux lieux ou opérateurs franciliens de se lancer dans des projets annuels plus ambitieux avec des élèves des lycées de proximité.

> Les aides aux arts de la rue et de la piste : 0,527 M€

Une délibération-cadre spécifique a été votée par le Conseil régional le 20 juin 2013 en faveur des arts de la rue et de la piste, déclinant deux dispositifs, une aide à projet et une aide à la résidence territoriale,

venant en complément des aides aux manifestations et aux réseaux.

Le rapport spécifique de ces artistes à l'espace public permet une forte proximité avec les habitants et une ouverture plus large à des publics qui ne sont pas des habitués des lieux de spectacle vivant.

> **Le soutien aux réseaux culturels franciliens** : 0,950 M€

L'aide apportée aux 21 réseaux culturels a vocation à être reconduite, de façon à conforter la pérennité de leur action. Il s'agit d'une action structurante, qui concerne pour sa plus grande part l'aide au fonctionnement des réseaux de musiques actuelles.

> **L'aide au développement des Clubs théâtre dans les lycées** : 0,200 M€

Le dispositif des clubs théâtre dans les lycées et CFA franciliens est né de la volonté de l'exécutif régional de favoriser l'accès à la culture des jeunes. Il a pour vocation de favoriser les initiatives des lycéens et apprentis franciliens autour de la pratique théâtrale, de développer leur savoir et leur capacité créative dans le cadre d'un groupe, de permettre la création et assurer l'accompagnement de Clubs théâtre au sein des lycées et CFA franciliens, d'amener les jeunes à devenir autonomes dans l'organisation, l'animation et la gestion de cette activité.

> **La promotion de la culture** : 0,200 M€

Cette ligne permet d'assurer, pour l'essentiel, la présence de la région Ile-de-France au Festival d'Avignon. Les conditions du partenariat entre la Région et le Festival demeurent les mêmes avec un événement régional important qui permet la rencontre entre professionnels d'Ile-de-France dans le cadre de ce festival emblématique. Parallèlement, la Région soutient en production des créations d'artistes franciliens accueillis dans le festival In, propose des débats et rencontres publiques, ainsi qu'une opération très appréciée des professeurs et des élèves : Lycéens et apprentis en Avignon.

Le renouvellement de l'adhésion aux organismes concernant le spectacle vivant pour 0,010 M€ est également inclus ; il concerne la FNCC, fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture et « Les Rencontres » Européennes de la Culture.

> **La fête de la musique 2015** : 0,100 M€

Ce traditionnel moment convivial et gratuit est une autre façon de promouvoir les arts de la scène en Ile-de-France. Cette action rencontrant un succès public évident, devrait être reconduite sur un format équivalent en 2015.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène

ORGANISME	MONTANT BUDGET 2014	PROPOSITION BP 2015
ARCADI - EPPC des arts de la scène et de l'image	5 976 000	5 800 000
Orchestre National d'Ile-de-France	8 200 000	8 200 000
Festival d'Ile-de-France	1 567 000	1 567 000
Chœur Régional Vittoria d'Ile-de-France	300 000	300 000
ARIAM	1 171 500	1 136 000
TOTAL	17 214 500	17 003 000

> **Établissement public de coopération culturelle des arts vivants et de l'image ARCADI 5,80 M€**
ARCADI, organisme associé de la Région, dédié à la diffusion des arts de la scène dans le domaine théâtral, lyrique et chorégraphique (avec un volet d'action en faveur de l'art numérique) développe d'une part, les actions du Centre de ressource et de conseil, en particulier auprès des compagnies franciliennes, et d'autre part des aides à la création et à la diffusion. Ces missions s'inscrivent dans une articulation optimisée entre la Région, la DRAC, et l'organisme dans le cadre d'une convention d'objectifs

tripartite.

En 2014, une nouvelle convention a été signée entre ARCADI, la DRAC et la Région actant le cadre dans lequel doit s'inscrire le projet de l'établissement pour les trois années à venir. Il s'agit de repositionner l'action d'ARCADI par rapport aux évolutions du secteur globalement en Ile-de-France avec une nouvelle mise en œuvre des propositions dans le but d'être plus efficient et de, notamment, renforcer l'aide à la diffusion.

Les missions de centre ressources sont les mêmes que dans la précédente convention, il s'agit de mieux connaître l'évolution et les besoins du secteur du spectacle vivant en Ile-de-France.

« Passeurs d'image », mis en œuvre par cet EPC, est un dispositif d'éducation à l'image qui s'adresse en priorité - sur du hors-temps scolaire - à des publics « ayant des difficultés d'accès au cinéma, pour leur proposer une offre diversifiée de films, pour les aider à mieux se situer vis-à-vis de l'image, pour créer du lien social sur les territoires, pour promouvoir la diversité culturelle et lutter contre les discriminations, tout en contribuant à la formation des partenaires relais sur le terrain ».

Par ailleurs, ARCADI continuera la mise en œuvre et le pilotage du dispositif des médiateurs culturels pour initier et soutenir la réalisation de projets culturels dans les lycées, en accompagnant les jeunes et les enseignants dans leurs démarches.

En raison du contexte budgétaire régional, de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, et compte tenu des ratios de gestion de l'organisme qui permettent d'absorber l'effet budgétaire, la dotation, en baisse par rapport à 2014, a été calibrée à 5,80 M€.

> Orchestre national d'Ile de France : 8,20 M€

L'Orchestre est un des organismes, opérateur fort de la Région, dont le projet artistique et de diffusion est unique dans le paysage des orchestres franciliens. Il assure une mission de service public, opérant sur l'ensemble du territoire francilien, et constitue un acteur significatif dans le paysage des orchestres symphoniques, notamment au regard du professionnalisme de sa formation, de son plan de diffusion et des actions territoriales.

L'association a su aujourd'hui s'imposer au rang des grands ensembles franciliens et français par le renouvellement de ses effectifs de musiciens et la qualité des nouveaux recrutements, mais également l'encadrement et la direction artistique. Avec l'arrivée du nouveau directeur musical Enrique Mazzola, l'ONDIF depuis 2012 a pris une direction artistique s'appuyant notamment sur l'invitation de jeunes chefs et/ou solistes de talents. En réalisant une centaine de concerts par an en Ile-de-France et à Paris, il remplit sa mission de service public de diffusion de la musique classique sur le territoire, y compris dans des conditions parfois précaires, afin d'être au plus près des franciliens.

La marque de fabrique de l'Orchestre s'appuie en particulier sur les actions culturelles et les opérations de sensibilisation menées depuis plusieurs années par la formation.

2015 devrait être une année particulière pour l'ONIF, comme c'est le cas d'ailleurs pour le milieu musical symphonique francilien avec l'ouverture de l'emblématique Philharmonie de Paris. A ce jour, les modalités du partenariat en cours de formalisation portent un double enjeu. Tout d'abord en termes de public : l'ONIF possède un potentiel d'apport de public qui intéresse les responsables de La Philharmonie compte tenu de la capacité de la nouvelle salle, avec un différentiel positif de plus de 500 places par rapport à Pleyel qu'il faudra occuper afin d'assurer la viabilité économique de la structure. Dans ce cadre, l'ONIF a initié un plan "Tous à La Philharmonie", en partenariat avec les différents sites franciliens partenaires. Sera ainsi donnée aux franciliens la possibilité d'assister à des concerts de l'ONIF à La Philharmonie à des tarifs privilégiés ; cela dans la logique de développement du public francilien. 7 concerts sont ainsi programmés sur la période de janvier à juin 2015. Le second enjeu porte sur le volet "Action culturelle et éducative" compte tenu de l'expertise et de la qualité du travail développé par l'ONIF sur cette question depuis plusieurs années.

Les bases de ce partenariat restent à stabiliser mais sont posées que ce soit en termes de tarifs de location de la salle à l'ONIF, comme en termes de mise à disposition des espaces de travail et de concerts.

L'ONIF considère que l'ensemble de ces éléments lui assurera une nouvelle visibilité et un nouveau rapport de force favorable, notamment en termes de programmation pour éviter, par exemple, l'effet

concurrentiel des programmes qui sont parfois communs entre les différentes formations présentes au sein de la Philharmonie. Ce sera également la possibilité de mettre en œuvre le projet de l'ONIF dans tous ses aspects (programme et actions culturelles), ce qui n'était pas possible à Pleyel, ajoutant à cela la possibilité de développer des coproductions.

Malgré ses atouts, l'Orchestre évolue dans un contexte difficile, comme précisé dans le bilan infra. C'est à ce titre que la Région a décidé de maintenir son soutien à 8,2 M€ pour 2015. Ce maintien renouvelé de la contribution régionale s'accompagne d'une réflexion partagée avec l'État et l'association, dans le cadre de l'élaboration de la convention d'objectifs et de moyens, et plus globalement afin d'assurer la continuité de son activité et de maintenir sa visibilité.

Dans ce contexte, l'ONIF a décidé fin 2013 le lancement d'un cercle des mécènes. Cette initiative est encore trop récente pour en tirer un bilan définitif demande à être poursuivie pour cibler et communiquer de manière pertinente auprès des entreprises mobilisables, notamment les grandes entreprises. Des démarches de mobilisation de fonds européens en collaboration avec les services de la Région sont également en œuvre, en lien avec Ile de France Europe à Bruxelles.

Parallèlement, l'association s'est aussi engagée avec ses musiciens dans un processus de négociation global des droits dans la perspective de recherche de nouveaux moyens de diffusion, notamment avec le secteur audiovisuel.

> Festival d'Ile-de-France : 1,567 M€

Par son nomadisme, mais également la créativité et le renouvellement permanent de ses partenariats, de même que sa notoriété et sa couverture médiatique, le Festival est l'une des manifestations importantes de la rentrée culturelle. Sont ainsi présentés dans différents lieux du patrimoine francilien, tant en zone rurale qu'urbaine, et répartis sur les huit départements des concerts portant sur des répertoires musicaux très variés, allant des musiques anciennes à la musique contemporaine, des musiques du monde aux musiques actuelles. Ces concerts font l'objet de commandes à des artistes ainsi que d'actions de sensibilisation et de développement des publics (visites, conférences, master classes, actions à destination des scolaires, résidences artistiques auprès des musiciens et chanteurs amateurs).

Aujourd'hui, fort de sa notoriété et de son développement, le Festival rencontre malgré tout de réelles difficultés d'absorption de ses charges, et notamment pour l'organisation des concerts, aux exigences techniques sont de plus en plus fortes. Par ailleurs, depuis plusieurs années, le Festival d'Ile-de-France a maintenu sa capacité à mettre en œuvre des projets de résidences ou de création qui participent à son développement et sont en parfaite adéquation avec sa vocation de laboratoire de la création contemporaine.

La subvention de la Région est déterminante ; son maintien conforte le périmètre d'action de l'association qui va devoir, dans les années à venir, développer les partenariats privés et mobiliser de nouveaux fonds pour maintenir et développer son action en direction de la création.

L'ensemble de ces éléments nous conduisent à proposer le maintien de la subvention à l'équivalent de l'exercice 2014.

> Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France : 0,30 M€

Le Chœur régional Vittoria est l'un des organismes « opérationnels » de la Région qui remplit une mission de diffusion et de formation auprès des amateurs dans le domaine de la pratique vocale.

Chœur de haut niveau, sa notoriété repose notamment sur celle de son chef, Michel Piquemal, et du chef associé Boris Mychajliszin, ainsi que sur l'engagement des chanteurs amateurs. Depuis quelques années, l'association a su gérer ses difficultés de positionnement, dues à l'absence de réels moyens de production, et ce grâce au soutien confirmé de la Région. Ainsi, des partenariats originaux ont-ils été noués dans le cadre de productions importantes, drainant un public national et international.

A ce jour, l'association est en situation d'équilibre, sans bénéficier de réels moyens de développement, alors que le niveau de la formation, sa mobilité et sa capacité d'adaptation, son répertoire, la notoriété de son chef de chœur sont autant d'éléments qui expliquent les sollicitations régulières, notamment de l'étranger faites auprès de l'association.

Par ailleurs, le Chœur continue de déployer sa discographie. L'installation depuis 2013 de collaborations régulières entre le Chœur et l'Orchestre National d'Ile-de-France et d'une collaboration avec l'ARIAM en 2015, participe également de l'équilibre et de la stabilité de l'association, tout en renforçant son expérience et sa pertinence.

> Association régionale d'informations et d'animation musicale : 1,136 M€

L'ARIAM est l'un des organismes « ressources/réseaux » de la Région qui remplit une mission de conseil et d'expertise auprès des professionnels qui encadrent les amateurs. L'association a beaucoup œuvré ces dernières années pour le développement de ce niveau d'expertise qui lui est aujourd'hui reconnu sur le territoire, notamment par les collectivités territoriales.

L'association s'est dotée d'un nouveau projet formalisé en réaffirmant sa vocation régionale de centre de ressources et de référence pour le développement des pratiques professionnelles en direction des amateurs, en complémentarité avec les politiques culturelles menées en Ile-de-France en direction des amateurs. Elle s'inscrit dans un véritable rôle d'information et de conseil artistique et technique, tout en favorisant des rencontres pédagogiques, des actions pilotes (commandes, création, improvisations) et de la formation continue.

Trois axes de développement sont identifiés comme prioritaires : les musiques et danses de monde, les musiques amplifiées et la formation professionnelle continue.

Forte de ce positionnement et laboratoire de formation pour les disciplines en devenir, l'association a également eu à absorber depuis 2007 des baisses de subvention conséquentes, principalement de la DRAC. Le renouvellement du parc instrumental, soutenu par le Conseil régional, tout comme la réalisation des actions de développement (formation, rencontres), confirme l'association dans son rôle de pôle de référence pour les professionnels de la musique et de la danse chargé d'un projet pédagogique, mais également des collectivités locales en charge des équipements de formation comme les conservatoires. Ce développement a par ailleurs permis à l'ARIAM de développer ses ressources propres, tout comme les formations destinées aux professionnels.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement prévu pour 2015, de 1,136 M€, permettra toutefois de conforter l'association dans les missions qu'elle exerce depuis plusieurs années dans un contexte de forte évolution du paysage culturel et institutionnel pour les pédagogues, mais également de transformation des pratiques.

Cependant, les difficultés de financement de la formation professionnelle pèsent également sur les capacités de l'association à développer ses fonds propres.

L'évolution des rythmes scolaires s'inscrit naturellement dans les sujets sur lesquels l'association se positionne et devrait en 2015 pouvoir développer des actions auprès des collectivités et associations, notamment en termes de conseil et d'accompagnement.

Action : Développement de la permanence artistique

Cette action est dotée de **13,089 M€** en autorisations d'engagement et de **11,000 M€** en crédits de paiement.

Les conventions de permanence artistique et culturelle accompagnent des projets artistiques ambitieux sur le territoire francilien. Ce soutien régional est très axé sur l'emploi et repose sur la prise en compte de la rémunération du travail des créateurs, des interprètes et des techniciens pour favoriser le développement et la réalisation des projets artistiques en vue de leur diffusion et de leur enracinement auprès des publics dans les territoires. En 2014, suite aux diminutions des aides publiques de nombreuses collectivités, ainsi qu'aux évolutions du régime de l'intermittence, la fragilité du secteur du spectacle vivant s'est encore aggravée. Depuis quelques années, une détérioration des conditions de la diffusion avait été constatée. C'est désormais l'économie des productions qui est mise en cause, même pour les lieux importants et les artistes qui jusqu'ici ne rencontraient pas de difficultés dans ce domaine. C'est pourquoi, le soutien régional aux équipes indépendantes et aux lieux qui sont susceptibles d'accueillir en résidence des artistes et de prendre des risques sur la création est primordial.

De plus, les projets retenus dans le cadre de la PAC visent à transformer les pratiques artistiques afin de susciter de nouveaux modes de rencontres entre les populations et les œuvres. C'est un dispositif qui joue un rôle important dans le nécessaire renouvellement et rajeunissement des publics du spectacle

vivant.

Les projets retenus visent à transformer les pratiques artistiques afin de susciter de nouveaux modes de rencontres entre les populations et les œuvres. Le conventionnement en permanence artistique et culturelle est aujourd'hui l'outil phare de l'intervention de la Région dans le domaine du spectacle vivant.

A travers cette aide, la politique régionale déploie un soutien très fort aux professionnels du spectacle et est saluée pour la pertinence de son action mais aussi pour sa persistance. L'Île-de-France est une région atypique où le nombre de lieux et d'équipes artistiques est très important, où la force d'attractivité de la capitale s'impose comme incontournable encore aujourd'hui dans le devenir d'un spectacle. Ainsi, les nouvelles demandes sont toujours aussi nombreuses.

Le nombre de bénéficiaires s'élève aujourd'hui à 269. Le maintien des crédits en 2015 à un niveau comparable à 2014 permettra d'honorer les conventions en cours. Soixante-dix-sept projets arrivant en fin de convention triennale seront évalués. Ces renouvellements tiendront compte de la nécessité de rééquilibrer la répartition des aides, afin d'assurer une plus grande cohérence globale des montants, de la territorialité des projets et des esthétiques.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	1,865	1,933	1,540	1,578
<i>HP312-006</i>				
Soutien aux manifestations d'arts plastiques	0,907	0,975	0,582	0,620
<i>hcdp</i>				
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques	0,958	0,958	0,958	0,958
<i>hcdp</i>				

Action : Soutien aux manifestations d'arts plastiques

Cette action, dotée de **0,975 M€** en autorisations d'engagement et de **0,620 M€** en crédits de paiement, est encadrée par les dispositifs des aides aux manifestations, des aides aux réseaux, et de manière complémentaire par le dispositif des aides à la création et à la diffusion numérique.

L'intervention de la Région permet de valoriser la cohérence et la qualité de l'offre de diffusion des œuvres contemporaines sur le territoire, en partenariat avec l'Etat et les villes. L'implication de la région dans le domaine de l'art contemporain et de la création visuelle est structurante pour les lieux de diffusion permanents sur le territoire et pour les initiatives qui valorisent des partenariats locaux, et induisent de la production d'œuvre et un soutien direct aux artistes.

Dans une région qui concentre le plus grand nombre d'artistes au niveau national, dans un milieu où la précarité est largement répandue (les artistes plasticiens ne sont pas éligibles à l'intermittence), les moyens, même modestes, restent essentiels pour accompagner structurellement les lieux de diffusion, des actions culturelles et de manière plus conséquente des opérations d'envergure régionale sur le territoire. Rappelons également que la pratique artistique sur ce champ est une discipline qui concentre de plus en plus de projets associant d'autres modalités d'expression artistique.

Cette politique est également confortée par une initiative lancée en 2012 autour du projet régional de manifestation itinérante et éphémère en Ile-de-France, le **musée passager** inauguré au printemps 2014.

L'enjeu de cet événement est de valoriser la création contemporaine sur le territoire et d'offrir aux Franciliens, en partenariat avec les collectivités et les professionnels, une vitrine de l'art contemporain accessible et au plus près de leur territoire. La seconde édition, avec une dotation de 0,30 M€, verra le jour au printemps 2015 avec une implantation d'un module d'exposition sur trois territoires franciliens pendant trois mois avec une durée d'installation par ville augmentée par rapport à la première édition, de

trois semaines par implantation. Cette manifestation propose une programmation partagée entre les territoires autour d'œuvres d'artistes confirmés et de jeunes artistes. Installé sur des territoires urbains au cœur de l'activité humaine et des passages quotidiens, le musée passager déclinera une nouvelle vision de l'art en privilégiant l'accessibilité et la convivialité.

Le commissariat de l'édition 2015 sous le titre provisoire « Vivre » s'emploiera à suggérer une demeure et son jardin. L'espace du musée se déclinera en pièces (chambre, salon, etc.). Certains espaces feront l'objet d'un habillage sonore.

La programmation artistique événementielle est en cours d'élaboration, en étroite collaboration avec les acteurs culturels des territoires associés : Meaux, Cergy-Pontoise, et Alfortville avec lesquels le partenariat sera renforcé pour assurer encore plus d'implication locale que ce soit avec les Institutions ou encore les acteurs locaux (structures culturelles, établissements scolaires, Centres aérés, etc.)

A travers cette proposition artistique les artistes et œuvres seront choisis pour remplir une série d'objectifs définis par le commissaire de l'exposition :

- Offrir une certaine facilité d'accès rétinienne ;
- Etre une source de commentaires multiples, à la fois en prenant place dans le commissariat en général, mais aussi, en permettant des insertions dans l'histoire de l'art ;
- Dans un but pédagogique éviter une trop grande fragilité pour éviter toute mise à distance physique avec le public et s'adapter à l'itinérance ;
- Mêler des artistes de renommée différente et à des stades variés de leur carrière ,les plus connus offrant une visibilité à ceux moins avancés, tout en suggérant, par le traitement, une égale importance de leur travail ;
- Présenter un panel de sensibilité large prendre en compte les contraintes scénographiques.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques

Le Fonds régional d'art contemporain, opérateur de la Région, est un des leviers d'intervention de la Région dans le domaine des arts plastiques.

La politique régionale dans ce domaine est ainsi portée de manière structurante par l'action de soutien à la création, de diffusion et de médiation du Fonds régional d'art contemporain.

Le maintien de la subvention régionale à hauteur de **0,958 M€** permettra à l'association de poursuivre ses activités. En 2015 le projet de développement au sein du parc culturel de Rentilly marquera un tournant dans son organisation en devenant multisite avec un projet répondant aux impératifs d'aménagements et de rencontre des Franciliens avec les œuvres contemporaines.. Ce projet emblématique est également porté par la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire en Seine-et-Marne.

Ce nouveau lieu d'exposition offrira dès le début 2015 une vitrine permanente à la collection du FRAC et aux collections. Placé sous le commissariat artistique de Xavier Franceschi, directeur du FRAC, cette nouvelle place de l'art contemporain en Ile-de-France située sur un domaine naturel et culturel de premier ordre, s'articulera avec le Plateau. Cette nouvelle dimension de la mission de diffusion des œuvres sur le territoire prend véritablement une nouvelle dimension originale et pertinente.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,521	0,521	0,521	0,400
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,521	0,521	0,521	0,400

Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Cette dotation de **0,521 M€** en autorisations d'engagement et de **0,400 M€** en crédits de paiement vient en complément des moyens alloués au secteur des arts plastiques auquel elle donne une dimension « art visuel et soutien à la création contemporaine » à travers son expression par les nouveaux médias et la pluridisciplinarité des expressions.

Il s'agit pour la Région de poursuivre son soutien aux projets et structures ayant pour objectifs de démocratiser et valoriser auprès du grand public les nouvelles formes d'art dans le domaine de la création numérique et multimédia, mais également les formes hybrides de la création qui favorisent le décloisonnement des disciplines. A titre d'exemple, la Région soutient des projets innovants de dimension régionale comme l'association Art 3000 dans le cadre des résidences d'artistes du Cube à Issy-les-Moulineaux, mais également le projet éditorial virtuel du Crédac à Ivry-sur-Seine.

Le maintien de la dotation permet de rester ouvert aux projets et événements de dimension artistique qui, via le médium des arts numériques, sont autant de propositions interactives sur le territoire conduites en lien avec les populations. Que ce soit à travers des événements et/ou des expositions, ces projets interrogent les problématiques contemporaines (environnementales, économiques, sociales, éducatives) et sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges entre les artistes, de transmission de savoirs et d'ouverture au monde.

L'implication de la Région est essentielle pour rester à l'écoute des propositions expérimentales ou confirmées qui s'inscrivent également dans le mouvement des pratiques numériques des franciliens.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Aide au livre et à la lecture	4,481	4,448	4,231	4,184
<i>HP312-008</i>				
Aide à la lecture publique et à la création littéraire	3,364	3,364	3,114	3,100
<i>hcdp</i>				
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du livre et de la lecture	1,117	1,084	1,117	1,084
<i>hcdp</i>				

Le secteur du livre s'adapte aux mutations liées à l'arrivée du numérique. Si la vente en ligne prend une part conséquente du marché (15%), les pratiques de lecture ne basculent pas massivement vers ce nouveau support (à peine 3% du chiffre d'affaires de l'édition). De sorte que les grands équilibres se maintiennent, avec même une résistance de la librairie au moment où les grandes surfaces spécialisées marquent le pas.

Le soutien à la chaîne du livre, base de l'engagement régional en faveur du livre est déterminant, tant pour le soutien à ses maillons les plus fragiles que pour permettre de développer de nouvelles dynamiques, notamment pour ce qui concerne la création littéraire et la lecture des jeunes.

Un budget d'un total de 4,448 M€ permettra d'affecter 3,364 M€ en faveur des actions interprofessionnelles portées par la Région et de ses dispositifs d'aide, et 1,084 M€ en faveur de l'organisme associé, le MOTif.

Action : Aide à la lecture publique et à la création littéraire

Sur 2015, cette action est dotée d'une enveloppe de **3,364 M€** en autorisations d'engagement et de **3,100 M€** en crédits de paiement.

Les actions interprofessionnelles visent à fédérer les professionnels du livre autour de projets à l'échelle de la Région, dans une logique interprofessionnelle.

Construit en lien avec l'Unité Communication, le partenariat de la Région avec le Salon du livre continuera d'être un moment fort pour la politique du livre. Il en incarne les valeurs :

- la mise en avant de la diversité éditoriale à travers l'accueil d'une centaine d'éditeurs indépendants et de revues, des rencontres avec des auteurs, sur le stand régional ;
- le soutien à la chaîne du livre avec des moments d'échanges professionnels ;
- la priorité faite au public jeune et notamment lycéen, à travers l'offre de chèques-lire à 8 000 lycéens inscrits pour une visite du Salon avec leur classe, un grand forum réunissant les 1 000 lycéens participant au Prix littéraire des lycéens et, en prolongement du Salon, l'invitation faite à une cinquantaine de classes de rencontrer 50 auteurs dans 50 librairies indépendantes réparties sur tout le territoire francilien.

Le Prix littéraire des lycéens, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle entrera en 2015 dans sa cinquième année. Dans un esprit d'éducation artistique et culturelle, cette action prévoit pour les 40 classes participantes, outre la lecture des livres, des rencontres et des ateliers de pratique avec des auteurs, des visites de librairies et de médiathèques, etc.

Toujours dans le but de rendre lisible le programme régional de résidences d'écrivains, la Région poursuivra son partenariat avec un site Internet littéraire.

Aides à la librairie

Point nodal de l'écosystème du livre, la librairie est d'une fragilité économique inversement proportionnelle à l'importance de son rôle culturel, pour la promotion de la diversité éditoriale, le soutien à la création, l'animation des villes et le lien aux publics.

Les aides régionales s'articulent essentiellement autour de 2 dispositifs :

- l'ADELIC : fondée en 1987 sur l'initiative d'éditeurs, l'Association pour le Développement de la Librairie de Création intervient par des aides à la création de librairies, au déménagement, rachat, pour les travaux d'agrandissement, la restructuration des fonds propres et des fonds de roulement. La subvention régionale permet de renforcer et de territorialiser son intervention, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, notamment à travers des services de conseils, tutorats, etc.
- l'aide au fonds et à l'animation : il s'agit pour la Région d'aider directement sur le volet culturel de l'activité de la librairie, soit à la création ou au développement d'un fonds de livres ; soit aux actions d'animations.

Aides à l'édition

Le dispositif d'intervention régionale prévoit 2 formes de soutien :

- une aide aux projets éditoriaux exceptionnels visant à accompagner les prises de risque éditoriales, telles que la création d'une collection, etc.
- une aide aux actions culturelles favorisant la diffusion des éditeurs.

En réponse aux besoins des éditeurs, l'aide à projets éditoriaux exceptionnels est appelée à évoluer afin d'apporter un soutien aux projets de réimpression d'ouvrages épuisés.

Aides aux revues

Il s'agit d'une aide régionale au fonctionnement des revues du champ artistique et littéraire destinée à assurer leur permanence et leur développement, ainsi qu'une aide aux projets visant à accompagner la création de nouvelles revues, une publication exceptionnelle, ou des actions culturelles, des rencontres, etc.

Vie littéraire

Les aides à la vie littéraire se concrétisent dans 2 dispositifs :

- des subventions aux projets des organismes agissant dans la vie littéraire : par cette intervention, la

Région accompagne des organismes développant des actions en faveur du livre et de la lecture, autour de projets originaux concernant plus spécifiquement des publics franciliens ;

- des subventions aux manifestations littéraires : il s'agit de soutenir des manifestations et actions littéraires d'envergure régionale, de type salons du livre, festivals et rencontres littéraires, lectures, etc. Sont privilégiées les actions construites au sein de la chaîne du livre, axées sur la présence des auteurs et des éditeurs.

Programme régional de résidences d'écrivains

L'aide régionale vise à associer un auteur à un lieu autour d'un projet les réunissant, dans une dimension à la fois d'aide à la création littéraire, à la fois de soutien à des actions permettant de développer des formes de rencontres et de partages autour des écritures contemporaines. L'auteur reçoit une bourse d'aide à la création, pour une durée de 2 à 10 mois, et le lieu, le cas échéant, une subvention pour mener à bien le projet.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du livre et de la lecture

Au titre du budget 2015, il est proposé de doter le MOTif d'une enveloppe de **1,084 M€**.

Observatoire du livre et de l'écrit, le MOTif produit des études dans les domaines touchant au livre et à la lecture. Il remplit également une mission de centre de ressources, à travers son site Internet et des services de conseils juridiques. Une étude est prévue pour 2015 sur les activités annexes des écrivains franciliens.

L'organisme entend aussi développer son travail d'animation de l'interprofession, à travers l'organisation de rendez-vous réguliers intitulés « Les mardis du MOTif ».

Il poursuivra également sa présence sur des salons en France et à l'étranger.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	17,342	19,429	15,770	16,986
<i>HP312-009</i>				
Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle	2,528	2,612	1,906	2,400
<i>hcdp</i>				
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma	1,564	1,517	1,564	1,517
<i>hcdp</i>				
Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle	12,400	14,400	11,500	12,269
<i>hcdp</i>				
Aide après réalisation	0,850	0,900	0,800	0,800
<i>hcdp</i>				

Action : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

La proposition de dotation de **2,612 M€** doit permettre d'assurer la poursuite des différentes interventions de la Région et de maintenir une intervention forte sur les deux dispositifs d'éducation à l'image.

> **Education à l'image : 1,00 M€**

Lycéens et apprentis au cinéma :

Dispositif national d'éducation à l'image, dans lequel les 21 régions métropolitaines sont engagées,

Lycéens et Apprentis au cinéma a pour objectif de développer chez les élèves une culture cinéphile et une approche critique des œuvres cinématographiques.

Mis en œuvre en Ile-de-France, avec l'aide des rectorats, le dispositif régional est conduit par la Région, qui en a confié la coordination, par marché public, au groupement ACRIF/CIP, en partenariat avec le CNC et la DRAC Ile-de-France, et en étroite collaboration avec l'Education nationale et les exploitants de salles de cinéma.

Les inscriptions 2014-2015 concernent 1600 classes et plus de 42 000 lycéens et apprentis en Ile-de-France. A noter qu'une procédure de régulation des inscriptions est toujours en œuvre afin d'une part de répondre aux contraintes budgétaires et d'autre part de garantir l'aspect qualitatif et le contenu culturel du dispositif. Par ailleurs, compte tenu des bilans positifs du dispositif en direction des apprentis, l'Unité développement participe également financièrement à l'opération.

Comme cela a été le cas les années précédentes, un film bénéficiaire du soutien de la Région Ile-de-France est inclus dans les films proposés aux jeunes et à leurs encadrants. Il s'agit cette année du film de Justine Triet, *La bataille de Solferino*.

Accompagnement à la mise en œuvre de Ciné-clubs dans les lycées :

L'année scolaire 2013-2014 a permis à cette récente action d'éducation à l'image de s'ancrer dans le paysage scolaire des jeunes franciliens. Ce dispositif propose à des lycéens, par l'intermédiaire d'un accompagnement adapté, de disposer des outils nécessaires pour mettre en œuvre ou développer des ciné-clubs dans leur lycée.

Le maintien de la dotation en 2015 permettra de consolider cette politique en touchant une cinquantaine d'établissements répartis sur tout le territoire francilien.

> **Soutien aux manifestations et réseaux cinématographiques** : 1,530 M€

Conformément à la délibération du 5 avril 2001 sur la politique régionale en faveur du cinéma, plusieurs dizaines de festivals, manifestations et réseaux cinématographiques sont soutenus par la Région chaque année dans le but de compléter l'intervention régionale, de contribuer à la diversité de l'offre cinématographique et de participer à l'élargissement du public, parfois par le biais de partenariats institutionnels.

Le maintien de la dotation proposée sur le volet « actions culturelles » permettra de soutenir activement les structures travaillant sur la diffusion du cinéma dans toute sa diversité sur le territoire francilien et les opérations à réelle envergure régionale. Une attention particulière sera portée à l'action culturelle et à la dimension « réseau », principal vecteur démultiplicateur de diffusion des œuvres de création auprès des publics franciliens. Par ailleurs, l'effort engagé en 2013 et 2014 en direction des manifestations intégrant un volet spécifique d'accompagnement des jeunes artistes et d'insertion professionnelle, sera maintenu.

> **Communication et Promotion** : 0,082 M€

Cette action permet le suivi et la valorisation par la Région de ses actions en faveur du cinéma, notamment des productions aidées dans le cadre du Fonds de soutien et de l'aide après réalisation, avec par exemple l'organisation d'avant-premières de ces films, les déplacements et la participation à des festivals où figurent des œuvres soutenues, notamment au Festival de Cannes.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma

Cette action est dotée de **1,517 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Depuis 2004, l'EPCC Commission du Film d'Ile-de-France intervient en complément des dispositifs régionaux en faveur du cinéma, afin d'assurer la promotion de la filière cinématographique et audiovisuelle francilienne, de proposer et d'apporter des services d'accueil de tournage aux productions cinématographiques et audiovisuelles nationales et internationales. Ses missions prioritaires associées aux soutiens financiers que la Région accorde aux films contribuent à l'attractivité de notre territoire, de nos industries techniques et assure ainsi le maintien d'une filière technique francilienne génératrice de très nombreux emplois.

La dotation proposée pour 2015 permettra à l'organisme d'assurer ses missions dans de bonnes conditions et d'être présent sur de nombreuses manifestations pour promouvoir le savoir-faire des industries techniques franciliennes : le Festival du film de Berlin, la Creative Week de New-York, le

Filmart à Hong Kong, le festival COLCOA de Los Angeles, le MIFA à Annecy, le MIPCOM à Cannes, ...

La Commission pourra également reconduire, développer ou initier un certain nombre d'événements : le salon des lieux de tournage (Ile de France Location Expo) dont la 5^{ème} édition, se déroulera au Carreau du Temple en février 2015, la 1^{ère} édition du Paris digital Summit qui se déroulera en janvier 2015 au centre des arts d'Enghien les Bains (dédiée à la création numérique et à la production des effets visuels en France cette manifestation remplace Paris FX), la 2^{ème} édition de Shoot the Book! à Cannes durant le festival ou encore la 3^{ème} édition de Direct to Serie à Los Angeles en octobre. Le travail de promotion du projet ECOPROD auprès des productions cinématographiques et audiovisuelles sera poursuivi.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) discuté et signé par la Commission du Film d'Ile-de-France cette année permettra d'assurer en 2015 une meilleure articulation avec la politique régionale et une évaluation plus fine de ses actions.

Action : Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

Cette action permet le financement de deux dispositifs : le Fonds de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles et celui de l'aide à l'écriture de scénario. La proposition budgétaire s'établit à **14,400 M€** en autorisations d'engagement et à **12,269 M€** en crédits de paiement pour l'exercice 2015.

Le Fonds de soutien s'est renforcé et modernisé au fil des années pour remplir efficacement ses objectifs en matière d'aide à la création, de participation à la diversité culturelle et de soutien aux industries techniques, de lutte pour la relocalisation, de sauvegarde des emplois de la filière. Les indicateurs du dispositif sont globalement positifs (volume de dépenses en Ile-de-France, volume de tournage en Ile-de-France, taux de réalisation et diversité des œuvres soutenues, succès public et critique des œuvres soutenues), mais la situation est fragile. Le mouvement de délocalisation amorcé en 2012-2013 s'est inversé depuis quelques mois et le début d'année 2015 devrait confirmer cette tendance grâce notamment aux effets des crédits d'impôt rénovés. La concurrence internationale reste néanmoins très vive et impose la poursuite des efforts consentis depuis plus de 10 ans maintenant.

Dans ce contexte, il convient de veiller à la compatibilité des dispositifs régionaux avec les textes européens (Communication Cinéma ou RGEC). Une réflexion approfondie est en cours sur ces questions. Elle se poursuivra dans les mois prochains avec l'ensemble de la profession afin d'aboutir à une optimisation et une sécurisation juridique de cette politique.

En 2015, la dotation régionale au Fonds de soutien est portée à 14,00 M€ en autorisation d'engagement intégrant dès le budget primitif les 2,00 M€ de la convention pluriannuelle de développement cinématographique avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), renouvelée fin 2014 pour 3 ans.

Cette dotation permettra sur ce dispositif, d'une part de conserver son rôle moteur dans le soutien à la création et à la lutte pour la relocalisation des productions, dans une période de grandes difficultés pour les industries techniques cinématographiques et audiovisuelles, et d'autre part, de rester en phase avec un secteur en permanente évolution. Il est important de conserver cette stabilité budgétaire afin d'envisager avec sérénité les évolutions induites par la nouvelle réglementation européenne.

Le dispositif d'aide à l'écriture de scénario crée en juin 2012 a pour objectifs de favoriser la création et l'émergence de nouveaux scénaristes et de développer une relation vivante du public à la création artistique sur le territoire francilien au travers d'ateliers-rencontres.

A la suite d'un premier bilan des projets candidats et soutenus, de l'expérience acquise au cours des sessions 2012 et 2013 et en tenant compte des diverses observations des professionnels du secteur et des membres du Comité de lecture, certains ajustements du dispositif ont été nécessaires. Ces ajustements, ont été adoptés cette année (délibération n° CR 10-14 du 13 février 2014) et visent à améliorer l'efficacité du dispositif, à renforcer sa légitimité auprès des professionnels ainsi qu'à optimiser le fonctionnement des ateliers en résidence. L'exercice 2015 sera la première année pleine de fonctionnement sous ce nouveau régime.

Le dispositif permet d'accorder chaque année à une vingtaine d'auteurs débutants ou confirmés une bourse d'aide pour l'écriture d'un scénario. Il est ouvert à tout type de projet de scénario

cinématographique, audiovisuel ou multimédia (animation, fiction, documentaire - court ou long métrage, séries). En contrepartie, l'auteur s'engage à mettre en œuvre un projet d'atelier-rencontre au sein d'une structure d'accueil francilienne. Le projet doit favoriser l'échange avec les publics par la mise en place d'actions de partage (ateliers d'écriture, projections-débats, lectures publiques...) autour de la création sur une durée de 3 à 6 mois.

Un accompagnement individualisé par des scénaristes en activité est proposé aux auteurs débutants soutenus, son coût est de 0,03 M€ pour l'année. L'objectif de cet accompagnement est de renforcer leur insertion dans le réseau des professionnels du secteur et de favoriser l'éventuelle concrétisation de leurs scénarios en films.

Le maintien de la dotation en 2015 permettra d'assurer un fonctionnement pérenne de ce dispositif récent et de répondre aux nombreuses sollicitations des auteurs (une centaine de candidatures déposés sur les deux sessions 2014) tout en garantissant un taux de sélectivité raisonnable (autour de 20%).

Action : Aide après réalisation

Une dotation de **0,900 M€** en autorisations d'engagement et de **0,800 M€** en crédits de paiement est proposé sur 2015.

Aujourd'hui, ce dispositif régional bénéficie d'une forte notoriété et est parfaitement identifié par les professionnels qui le sollicitent de plus en plus fréquemment, notamment en raison des difficultés qu'ils rencontrent pour le financement des films. Il atteint ses objectifs visant à favoriser la circulation/diffusion d'œuvres artistiquement ambitieuses et économiquement fragiles.

En pratique, le nombre de dossiers déposés, notamment en long métrage, est en forte augmentation (près de 300 dossiers candidats cette année) et la qualité des œuvres s'affichent en constante progression (cf. partie bilan du présent rapport). L'année 2015 s'annonce déjà riche en projets cinématographiques potentiellement éligibles au dispositif.

Les hausses des budgets en 2008 et 2011 sont venues accompagner l'évolution qualitative constatée et ont permis d'une part d'aider un plus grand nombre de projets (en conservant une réelle sélectivité) et d'autre part de garantir des montants d'aide adaptés aux objectifs du dispositif et aux coûts des travaux de finalisation.

La stabilité de la dotation régionale permettra d'assurer un fonctionnement en adéquation avec l'ambition de cette politique de soutien destinée aux œuvres les plus fragiles.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Soutien aux fabriques d'art et de culture	2,468	2,468	2,168	2,400
<i>HP312-013</i>				
Soutien aux fabriques d'art et de culture	2,468	2,468	2,168	2,400

Action : Soutien aux fabriques d'art et de culture

Lors de sa séance du 28 septembre 2012, l'Assemblée régionale a adopté un nouveau dispositif-cadre (délibération CR 75-12) créant des « Fabriques de culture » : espaces de travail indépendants dédiés principalement à la création artistique et culturelle, à l'expérimentation et à la recherche, ces lieux font écho à ce qui s'est dénommé, dans les années 2000, les « nouveaux territoires de l'art ». L'ensemble des champs de la création artistique peut y être représenté afin de favoriser croisements et nouvelles formes de création. Une Fabrique doit faire valoir un projet artistique cohérent et ambitieux, avec un axe fort sur l'accompagnement des artistes et de leur projet, en particulier par la mise à disposition de moyens matériels mais également par le compagnonnage et la transmission des savoirs. La rencontre avec les publics est essentielle : elle s'effectue par la présentation des chantiers de création et par des actions liées au processus de création pour articuler chaque Fabrique à son territoire dans une

dynamique relationnelle.

La dotation proposée, de **2,468 M€** en autorisations d'engagement, permettra le renouvellement des 39 conventions conclues à la fin de l'exercice 2014. La dotation correspondante en crédits de paiement d'élève à **2,400 M€**.

		AE		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Projets transversaux	<i>HP312-014</i>	0,150	0,150	0,150	0,060
Projets transversaux		0,150	0,150	0,150	0,060

Action : Projets transversaux

Cette action est dotée de **0,150 M€** pour permettre la poursuite des projets liés aux commémorations tel qu'engagé en 2014.

313 - Patrimoine

		AE		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Développement du patrimoine en région	<i>HP313-004</i>	0,279	0,279	0,279	0,250
Connaissance et diffusion du patrimoine		0,279	0,279	0,279	0,250

Action : Connaissance et diffusion du patrimoine

Les crédits inscrits sur cette action, de **0,279 M€** en autorisations d'engagement et de **0,250 M€** en crédits de paiement, concernent essentiellement l'activité de la compétence « Inventaire » et liées à la valorisation du patrimoine : publications d'ouvrages, de matériel multimédia, expositions, semaine des patrimoines, actions diverses de valorisation.

Ainsi, l'année 2015 verra-t-elle la publication :

- d'un ouvrage dans la collection nationale des parcours du *Patrimoine du patrimoine*, sur « le fort de Corneilles en Paris (95) » ;
- d'un ouvrage hors collection sur le patrimoine industriel de la vallée de la Seine en Seine-et-Marne ;
- des actes du colloque 2014 : « Reconversion/réutilisation des patrimoines d'Île-de-France » ;
- d'un ouvrage sur le patrimoine d'Île-de-France.

Pour tous ces outils de valorisation, la procédure des marchés publics amène la Région à prendre en charge le coût total des ouvrages lors de la passation des marchés. Cependant, ils sont publiés en partenariat avec les collectivités territoriales concernées, celles-ci participant financièrement à ces publications par le biais de subventions fixées par convention.

La réflexion sera poursuivie sur les publications numériques et la réalité augmentée et de premiers projets seront lancés (fort de Corneilles-en-Paris) notamment pour des reconstitutions 3D.

L'année 2015 verra l'aboutissement du marché de numérisation des photographies couleurs conservées dans la photothèque sous forme de négatifs ou d'ektas. Cette numérisation permettra de valoriser dans de meilleures conditions, notamment par leur mise en ligne, ces photographies qui sont une des

richesses documentaires de la Région.

Un autre marché, passé en 2014, permettra de disposer de la seconde partie de l'étude sur le « patrimoine gourmand » d'Ile-de-France (aspects immatériels).

Une nouvelle "Semaine des Patrimoines d'Ile-de-France" sera également organisée en 2015 à la suite des "Journées européennes du patrimoine". Cette semaine sera l'objet de manifestations diverses (expositions, colloques, promenades urbaines) organisées par la Région et ses partenaires, dans le but de rendre plus visible et plus vivante la politique patrimoniale régionale, au bénéfice du territoire francilien.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
903 - Culture, Sports et Loisirs						
31 - Culture	74,373	34,100	23,000	33,945	22,039	29,489
311 - Enseignement Artistique	4,505	2,500	0,800	2,900	1,500	1,805
Aménagement des structures d'accueil	4,505	2,500	0,800	2,900	1,500	1,805
HP311-001						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	4,505		0,800	1,600	1,300	0,805
échéancier des CP sur AP 2015		2,500		1,300	0,200	1,000
312 - Activités culturelles et artistiques	62,080	27,812	20,107	26,695	17,419	25,671
Equipements culturels de diffusion et de création	38,740	16,812	14,267	14,685	9,519	17,081
HP312-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	34,520		14,267	8,685	4,519	7,049
échéancier des CP sur AP 2015		16,812		6,000	5,000	5,812
CP312-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,021					0,021
échéancier des CP sur AP 2015						
PJ312-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	4,199					4,199
échéancier des CP sur AP 2015						
Soutien à la création et à la diffusion numériques	4,776	3,650	2,040	4,010	0,650	1,726
HP312-007						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	4,770		2,040	2,010		0,720
échéancier des CP sur AP 2015		3,650		2,000	0,650	1,000
CP312-007						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	0,006					0,006
échéancier des CP sur AP 2015						
Actions en faveur du livre et de la lecture	18,564	7,350	3,800	8,000	7,250	6,864
HP312-008						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	18,564		3,800	4,000	5,900	4,864
échéancier des CP sur AP 2015		7,350		4,000	1,350	2,000
313 - Patrimoine	7,788	3,788	2,093	4,350	3,120	2,013
Développement du patrimoine en région	7,788	3,788	2,093	4,350	3,120	2,013
HP313-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	6,782		1,793	1,950	2,120	0,919
échéancier des CP sur AP 2015		3,788		1,800	1,000	0,988
PJ313-004						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	1,006		0,300	0,600		0,106
échéancier des CP sur AP 2015						
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	74,373	34,100	23,000	33,945	22,039	29,489
Total des CP sur AP antérieures à 2015	74,373		23,000	18,845	13,839	18,689
Total des CP sur AP 2015		34,100		15,100	8,200	10,800

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
933 - Culture, sports et loisirs						
31 - Culture	48,371	65,257	58,957	34,443	10,012	10,216
312 - Activités culturelles et artistiques	48,257	64,978	58,707	34,336	10,012	10,180
Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	14,275	36,029	33,099	17,205		
HP312-005						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	14,275		14,275			
échéancier des CP sur AE 2015		36,029	18,824	17,205		
Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	1,033	1,933	1,578	1,150	0,128	0,110
HP312-006						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	1,033		0,620	0,350	0,028	0,035
échéancier des CP sur AE 2015		1,933	0,958	0,800	0,100	0,075
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,488	0,521	0,400	0,080	0,013	0,516
HP312-007						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,488		0,400	0,035	0,008	0,045
échéancier des CP sur AE 2015		0,521		0,045	0,005	0,471
Aide au livre et à la lecture	3,144	4,448	4,184	1,500	1,000	0,908
HP312-008						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	3,144		3,144			
échéancier des CP sur AE 2015		4,448	1,040	1,500	1,000	0,908
Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	27,488	19,429	16,986	13,800	8,271	7,860
HP312-009						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	27,488		10,986	8,800	6,000	1,702
échéancier des CP sur AE 2015		19,429	6,000	5,000	2,271	6,158
Soutien aux fabriques d'art et de culture	1,768	2,468	2,400	0,600	0,600	0,636
HP312-013						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	1,768		1,768			
échéancier des CP sur AE 2015		2,468	0,632	0,600	0,600	0,636
Projets transversaux	0,061	0,150	0,060	0,001		0,150
HP312-014						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,061		0,060	0,001		
échéancier des CP sur AE 2015		0,150				0,150

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
313 - Patrimoine	0,114	0,279	0,250	0,107		0,036
Développement du patrimoine en région	0,114	0,279	0,250	0,107		0,036
HP313-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	0,114		0,114			
échéancier des CP sur AE 2015		0,279	0,136	0,107		0,036
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	48,371	65,257	58,957	34,443	10,012	10,216
Total des CP sur AE antérieures à 2015	48,371		31,367	9,186	6,036	1,782
Total des CP sur AE 2015		65,257	27,590	25,257	3,976	8,434

2ème PARTIE :
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
903 - Culture, Sports et Loisirs	34,100	22,384	24,200	31,417
31 - Culture	34,100	22,384	24,200	31,417
311 - Enseignement Artistique	2,500	1,524	1,400	1,679
Aménagement des structures d'accueil	2,500	1,524	1,400	1,679
<i>HP311-001</i>	<i>2,500</i>	<i>1,524</i>	<i>1,300</i>	<i>1,679</i>
<i>PJ311-001</i>			<i>0,100</i>	
Conservatoires et écoles de musique contrôlés	2,500	1,524	1,400	1,679
312 - Activités culturelles et artistiques	28,475	16,107	20,295	26,655
Equipements culturels de diffusion et de création	18,237	10,645	13,920	18,941
<i>HP312-002</i>	<i>18,237</i>	<i>10,645</i>	<i>12,320</i>	<i>16,452</i>
<i>CP312-002</i>				<i>0,005</i>
<i>PJ312-002</i>			<i>1,600</i>	<i>2,484</i>
Ateliers d'artistes			0,020	0,068
Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	13,187	6,816	9,200	13,514
Soutien à la création et à la diffusion numériques				0,005
Philharmonie de Paris	3,200	3,200	3,400	5,013
Aide aux lieux de fabrique	1,850	0,629	1,300	0,341
Soutien à la création et à la diffusion numériques	2,488	1,680	2,100	1,742
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	2,413	1,665	2,000	1,708
Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes	0,075	0,015	0,100	0,034
Actions en faveur du livre et de la lecture	7,750	3,782	4,275	5,972
<i>HP312-008</i>				
Construction et aménagement de médiathèques	7,750	3,782	4,275	5,972
313 - Patrimoine	3,125	4,753	2,505	3,083

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Développement du patrimoine en région	3,125	4,753	2,505	3,083
<i>HP313-004</i>	2,825	3,426	2,205	2,636
<i>PJ313-004</i>	0,300	1,327	0,300	0,447
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,183	0,111	0,183	0,083
Valorisation du patrimoine	2,487	3,967	1,552	2,613
Construction, rénovation et aménagement des musées	0,150	0,370	0,500	0,050
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,305	0,305	0,270	0,337
TOTAL	34,100	22,384	24,200	31,417
HP	33,800	21,057	22,200	28,481
PJ	0,300	1,327	2,000	2,931
CP				0,005

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

903 - Culture, Sports et Loisirs

31 - Culture

311 - Enseignement Artistique

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Aménagement des structures d'accueil	2,500	1,524	1,400	1,679
<i>HP311-001</i>	<i>2,500</i>	<i>1,524</i>	<i>1,300</i>	<i>1,679</i>
<i>PJ311-001</i>			<i>0,100</i>	
Conservatoires et écoles de musique contrôlés	2,500	1,524	1,400	1,679
<i>hcdp</i>	<i>2,500</i>	<i>1,524</i>	<i>1,300</i>	<i>1,679</i>
<i>cpj</i>			<i>0,100</i>	

Action : Conservatoires et écoles de musique contrôlés

Par cette aide, la Région contribue au financement de la construction, la restauration et l'extension des conservatoires à rayonnement communal, départemental ou régional agréés par l'Etat, Ministère de la Culture et de la Communication.

En 2014, deux conservatoires ont bénéficié d'une subvention régionale pour un montant total de **1,524 M€** :

- Romainville : cette aide permet l'extension du conservatoire à rayonnement départemental de Romainville en réhabilitant le bâtiment typique de l'architecture des Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT) du début du XXème siècle, qui sera conservé et rénové. Le projet est porté par la Communauté d'agglomération Est Ensemble qui a repris la compétence en matière d'investissement concernant les enseignements artistiques ;

- Meaux : le projet s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation d'une friche en centre-ville (CPER, grand projet 3). Le conservatoire à rayonnement intercommunal doit s'installer après travaux dans l'ancienne maison d'arrêt. Il accueillera les disciplines musicales, danse et art dramatiques. Il est porté par la Communauté d'agglomération du pays de Meaux.

Concernant les crédits de paiement, leur consommation est supérieure aux prévisions soit 1,679 M€ permettant d'assurer le paiement des engagements régionaux pour les conservatoires de Saint-Michel-sur-Orge (91) et de Villemomble (93).

a été installé sur 4 sites franciliens : du 7 au 20 avril 2014 à Saint-Denis, du 26 avril au 11 mai à Evry, puis du 17 mai au 1er juin à Mantes-la-Jolie et du 7 au 22 juin 2014 à Val d'Europe.

Cette manifestation a fait l'objet d'un investissement de la Région de 0,200 M€ en 2013 pour la création et la construction de la structure d'exposition itinérante. Réalisé et installé en 2014, le module a permis d'accueillir 12 artistes contemporains ; 19 œuvres ont été présentées à 22 500 visiteurs. Une affectation de 65 000 € permettra, après une première année d'expérimentation, de réaliser des adaptations pour assurer un meilleur accès aux œuvres par les visiteurs.

Parallèlement, peu d'opérations d'aménagement ou de construction ont été présentées en raison du report de certains travaux. La Région a néanmoins soutenu la nouvelle installation par le conseil général de Seine-Saint-Denis à Montreuil de la Fabrique Pépinières Européennes de Jeunes Artistes, auparavant localisée dans le parc de Saint-Cloud.

Concernant les crédits de paiement, leur consommation de 13,514 M€ est supérieure aux prévisions et prend en compte les demandes de versement pour des opérations qui ont bénéficié d'affectations budgétaires lors de précédents exercices et non soldées à ce jour. Cela concerne notamment le Plan II de Ris-Orangis (91), le cinéma Select d'Antony (92), le Centre Dramatique National de Sartrouville (78), le théâtre intercommunal de Corbeil Essonne (91).

Action : Philharmonie de Paris

Cet auditorium, dédié à l'accueil d'orchestres symphoniques a vocation à conforter le rayonnement musical de Paris et de la Région en répondant au niveau des standards internationaux tant en termes de jauge que d'acoustique. L'ouverture est programmée pour janvier 2015.

Le projet de la Philharmonie a pour ambition de placer la salle de concert parmi les meilleures du monde. Cette salle de concert de 2 400 places s'accompagne de lieux de répétitions, d'espaces pour les musiciens, de locaux techniques et logistiques. La Philharmonie offrira également d'autres activités au public : un pôle d'exposition de plus de 1000 m², un pôle éducatif de près de 1 750 m² viendront notamment compléter l'ensemble sans oublier les espaces réservés au public (accueil, bar, restaurant, etc.).

La convention Philharmonie/Région adoptée en juillet 2009 (CP 09-745) prévoit l'affectation de 20 M€ en plusieurs phases, la dernière étant programmée en 2014. Dès lors, une affectation de 3,2 M€ a ainsi été votée lors de la Commission permanente de mois de novembre dernier soldant les engagements de la Région sur ce projet, celle-ci n'ayant pas vocation à intervenir au titre de l'aide au fonctionnement du projet.

Cet important engagement financier comporte un certain nombre de contreparties et au premier chef, la présence forte de l'Orchestre national d'Ile-de-France (ONIF) au sein de l'établissement en tant qu'acteur de référence pour les projets éducatifs et la recherche de nouveaux publics, clé du succès de la Philharmonie.

Afin d'assurer le respect de cet engagement, l'ONIF est convenu avec la Philharmonie qu'il aurait un rôle de partenaire associé en tant que formation de référence étroitement articulée au projet, comme ce sera le cas également pour d'autres orchestres de référence (le Concertgebouw d'Amsterdam, le London Symphony Orchestra et l'Orchestre de chambre de Paris). La Philharmonie a en effet confirmé sa perception de l'ONIF comme la formation symphonique francilienne dont le projet, et donc le cœur d'activité, ouvert sur différents répertoires correspond bien au projet de la Philharmonie et à la mutation du paysage musical que représente la fin historique du classique à Pleyel. Les atouts de l'ONIF pour son intégration au projet de La Philharmonie porte sur sa capacité à se produire hors de Paris et à conquérir un public pour la nouvelle structure grâce à son répertoire et au développement d'actions culturelles, singularité et qualité reconnues en 2012 par le magazine anglo-saxon *Gramophone*.

Concernant les crédits de paiement, au titre de 2014, 5,013 M€ auront été versés. Au global, sur les 20 M€ affectés à ce projet.

Action : Aide aux lieux de fabrique

Le dispositif de soutien aux lieux de fabrique comporte un volet investissement qui a pour objectif d'aider ces lieux de création à réaliser les travaux nécessaires à leur rénovation, à l'amélioration de leur confort et à l'équipement en matériel d'usage collectif lié à la création artistique.

A ce titre, 10 lieux ont bénéficié de dotations au titre de leur aménagement en 2014 pour un montant total de **0,629 M€**.

Huit « Fabriques » dédiées plus particulièrement au spectacle vivant ont bénéficié d'un engagement régional pour leurs travaux d'aménagement parmi lesquelles, les « Anciennes cuisines » animées par la Compagnie Vertical Détour à Neuilly-sur-Marne (93), la Générale Nord-Est (75011), la Compagnie Amin Théâtre (91). Une « Fabrique » arts plastiques et « L'Abominable » qui anime un lieu de création cinématographique, laboratoire pour les artistes franciliens qui œuvrent dans le domaine du cinéma expérimental, ont été accompagnées pour la réalisation de travaux de mise en conformité et d'équipement des locaux.

Le montant des crédits de paiement 2014, prévus au titre de l'exercice d'un montant de 1,30 M€, a été mobilisé à hauteur de 0,341 M€. Le dispositif est jeune et les affectations sont récentes. S'agissant de travaux d'investissement, le cycle de vie des projets génère un décalage plus important que prévu entre le financement régional et la réalisation effective des travaux.

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Soutien à la création et à la diffusion numériques	2,488	1,680	2,100	1,742
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	2,413	1,665	2,000	1,708
<i>hcdp</i>				
Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes	0,075	0,015	0,100	0,034
<i>hcdp</i>				

Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques

En 2014, le montant d'autorisations de programme dévolu à cette action s'est élevé à 1,665 M€.

Ce dispositif a ainsi contribué à l'informatisation des médiathèques de Fontainebleau et de Melun en Seine-et-Marne (77), de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, de la communauté de communes des Boucles de la Seine et de Rambouillet dans les Yvelines (78), de la communauté d'agglomération des Portes de l'Essonne (91).

Concernant le spectacle vivant, l'aide régionale a permis d'aider à l'équipement du Forum de Vauréal (95), d'un studio d'enregistrement à Champigny-sur-Marne (94), d'un espace de musiques actuelles à Poissy (78), des Bouffes du Nord (75010), de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil (94), du centre culturel Robert Desnos de Ris-Orangis (91).

Des acquisitions de matériel dans le domaine du son et de la lumière, mais également de la diffusion, ont bénéficié d'une subvention pour des structures culturelles œuvrant dans le domaine des arts visuels. De même, ont été aidés des projets artistiques comme celui de la réalisation du prototype d'une installation artistique lumineuse sur le tablier du pont de Saint-Cloud à Saint-Cloud ou l'équipement en matériel numérique pour le « Laboratoire de création contemporaine » du Centre Photographique d'Ile de France. Enfin, dans le secteur du cinéma des programmes de numérisation de collections à valeur patrimoniale ont pu être mis en place avec le Forum des Images, l'Agence du Court-Métrage et la création d'une plateforme éditorialisée dédiée aux films de patrimoine « LA CINETEK.COM ».

Les crédits de paiement 2014 ont permis d'honorer les engagements de la Région notamment pour numériser des collections à valeur patrimoniale avec le Forum des Images de Paris, équiper numériquement le cinéma des Sept Mares à Elancourt (78) et participer à l'informatisation de la médiathèque, centre de réseau, de Chelles (77).

Action : Aide à l'équipement des radios et télévisions locales franciliennes

Ce dispositif a permis de soutenir le projet de fusion des radios locales Ginglet et la Boucle. La Radio Ginglet la Boucle est installée à Cergy Pontoise (95).

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Actions en faveur du livre et de la lecture	7,750	3,782	4,275	5,972
<i>HP312-008</i>				
Construction et aménagement de médiathèques	7,750	3,782	4,275	5,972

Action : Construction et aménagement de médiathèques

Pour un total de 3,782 M€, la Région est intervenue pour l'aide à la construction ou à la rénovation de 7 médiathèques : en Seine-et-Marne à Fontainebleau et Vaux-le-Pénil, dans les Yvelines à Rambouillet, en Essonne à Brétigny-sur-Orge et Athis-Mons, en Seine-Saint-Denis à la Plaine Saint-Denis, en Val-de-Marne à Villeneuve-Saint-Georges et dans le Val-d'Oise à Villiers-le-Bel.

D'autres projets de construction de médiathèques étaient prévus sur 2014, mais ont été suspendus à la suite des élections municipales. Si la situation de l'offre de lecture publique s'est améliorée ces dernières années en Ile-de-France, il reste encore des retards à rattraper dans certains lieux, pour offrir aux publics des équipements, des services et des collections multi-supports attractifs.

La dotation en crédits de paiement 2014 a du être abondée pour honorer les demandes de paiement présentées. Le total des versements 2014 s'élève à 5,972 M€.

313 - Patrimoine

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Développement du patrimoine en région	3,125	4,753	2,505	3,083
<i>HP313-004</i>	2,825	3,426	2,205	2,636
<i>PJ313-004</i>	0,300	1,327	0,300	0,447
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques	0,183	0,111	0,183	0,083
<i>hcdp</i>				
Valorisation du patrimoine	2,487	3,967	1,552	2,613
<i>hcdp</i>	2,187	2,640	1,252	2,166
<i>cpj</i>	0,300	1,327	0,300	0,447
Construction, rénovation et aménagement des musées	0,150	0,370	0,500	0,050
<i>hcdp</i>				
Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation	0,305	0,305	0,270	0,337
<i>hcdp</i>				

Action : Aide à l'acquisition d'oeuvres d'art et enrichissement des collections publiques

Le fonds régional d'aide à l'acquisition des œuvres FRAM agit par une répartition paritaire en l'Etat et la Région. Historiquement doté d'un fonds total de 0,366 M€ par an (soit 0,183 M€ par institution), le FRAM s'est vu en 2013 amputé d'une partie de ses crédits par l'Etat. Après cette baisse de 46% en 2013, l'Etat a réévalué sa dotation en 2014 à 0,110 M€, sans pour autant revenir au niveau historique. L'apport de la Région s'est aligné sur celui de l'Etat conformément à la convention qui lie ces deux partenaires du dispositif. Au total, pour 2014, ce seront donc 0,220 M€ qui seront distribués par l'Etat et la Région aux musées afin d'enrichir leur collection au bénéfice de quinze musées franciliens.

Concernant les crédits de paiement 2014, ils n'ont pas pu faire l'objet d'une consommation intégrale suite à la baisse de la dotation en 2013.

Action : Valorisation du patrimoine

Deux types d'affectation concernent la Valorisation du patrimoine. L'un concerne les opérations hors contrat de projet, le second concerne les opérations relatives au contrat de projet. **Les affectations sur ces deux actions cumulées se sont élevées à 3,967 M€ en 2014.**

Différents édifices patrimoniaux protégés au titre des Monuments Historiques, classés ou inscrits, ont bénéficié du soutien régional à hauteur de 20%. Il s'agit majoritairement d'édifices religieux dont les travaux sont coûteux et les maîtres d'ouvrage qui sont majoritairement des communes de faible taille sont contraints de scinder en plusieurs tranches leurs interventions pour pouvoir les financer.

Aux côtés de ces Collectivités territoriales, la Région a ainsi procédé à des affectations visant à participer à la restauration, notamment, des églises de Stains et Aubervilliers en Seine-Saint-Denis, de Gonesse et Sarcelles dans le Val--d'Oise ainsi que la cathédrale de Pontoise, de Juziers dans les Yvelines et de nombreuses églises de Seine-et-Marne. Des châteaux ont aussi bénéficié des aides régionales ; ceux de Monte Christo et de Dourdan, comme les remparts de Provins. De même l'Ecole normale de musique Cortot à Paris. Le projet de restauration de la Maison Léon Blum à Jouy-en-Josas, « Maison des Illustres », a également bénéficié d'un appui régional.

Dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, l'engagement régional quant aux travaux de restauration, a été poursuivi à l'abbaye de Royaumont.

Enfin, de nombreuses associations archéologiques sont aidées par la Région pour acquérir le matériel nécessaire aux fouilles qu'elles organisent.

Cette action comporte également les aides à la création et à la restauration des orgues. Ainsi, les musiciens peuvent-ils accéder à ces instruments pour répéter et se perfectionner. Avec cette aide, l'orgue de Bray-sur-Seine (77) pourra être restauré.

Action : Construction, rénovation et aménagement des musées

La Région a financé la restauration du musée de TAVET-DELACOUR qui abrite la donation Otto Freundlich à Pontoise (95), et le réaménagement du château de Dourdan et de son musée. Ces deux établissements sont des musées labellisés « Musées de France ».

Le total des affectations s'est élevé à 0,370 M€.

Les crédits de paiement 2014 se sont limités à 0,057 M€ pour le musée d'art et d'histoire de Saint-Denis.

Action : Aide à l'acquisition d'œuvres d'art pour le fonds régional d'art contemporain et à leur conservation

L'association du FRAC constitue depuis le début des années 80 une collection d'œuvres d'art contemporain. En 2014, l'association a procédé à une trentaine d'acquisition de différents supports notamment des séries de partitions et des formats peu volumineux. En effet, le FRAC est contraint par ses espaces de conservation qui depuis plusieurs années se révèlent trop étroits et rendent les conditions de conservation des œuvres difficiles.

La dotation régionale 2014 dédiée à ces acquisitions est d'un montant de 0,305 M€.

Concernant les crédits de paiement 2014, d'un montant de 0,26 M€, ils ont permis d'honorer les dépenses correspondant aux prévisions.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE
BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Soutien aux fabriques d'art et de culture <i>HP312-013</i>	2,468	2,384	2,168	2,315
Soutien aux fabriques d'art et de culture	2,468	2,384	2,168	2,315
Projets transversaux <i>HP312-014</i>	0,150	0,081	0,150	0,030
Projets transversaux	0,150	0,081	0,150	0,030
313 - Patrimoine	0,279	0,289	0,279	0,208
Développement du patrimoine en région <i>HP313-004</i>	0,279	0,289	0,279	0,208
Connaissance et diffusion du patrimoine	0,279	0,289	0,279	0,208
TOTAL	63,100	64,221	58,600	62,058
HP	63,100	64,221	58,600	62,058

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

933 - Culture, sports et loisirs

31 - Culture

312 - Activités culturelles et artistiques

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue	35,994	35,491	33,941	35,311
<i>HP312-005</i>				
Soutien au spectacle vivant	5,760	5,370	4,081	6,175
<i>hcdp</i>				
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène	17,215	17,215	17,215	17,215
<i>hcdp</i>				
Développement de la permanence artistique	13,019	12,906	12,645	11,921
<i>hcdp</i>				

Action : Soutien au spectacle vivant

Les subventions accordées au titre du soutien au spectacle vivant concernent deux types de dispositifs :

- les aides à manifestations qui sont des festivals d'envergure régionale touchant tous les champs artistiques du spectacle vivant,
- les aides aux réseaux.

D'autre part, s'y ajoutent, les dispositifs des nouvelles politiques régionales spécifiques à deux secteurs particulièrement fragilisés que sont les musiques actuelles et les arts de la rue et du cirque.

Au global, les aides à manifestations, les aides aux réseaux, les aides aux musiques actuelles et les aides arts de la rue/cirque représentent un montant de **5,370 M€** affecté en 2014 contre 4,977 M€ en 2013, et **199 projets** aidés en 2014 contre 211 projets en 2013.

Les aides à manifestations spectacle vivant hors musiques actuelles : 67 manifestations ont été soutenues pour un montant de **1,679 M€**. Ces manifestations se répartissent ainsi par discipline :

- 25% des aides correspondent à des festivals pluridisciplinaires ;
- 21% pour des manifestations liées à la musique et/ou à l'opéra (hors musiques actuelles) ;
- 20% aux arts de la rue/ cirque ;
- 19% au théâtre ;
- 15% à la danse.

Ces manifestations se répartissent ainsi sur le territoire régional en nombre de bénéficiaires :

- 24% à Paris ;
- 15% pour des projets conduits sur plusieurs villes en Ile-de-France ;
- 13% dans les Hauts-de-Seine ;
- 10% en Seine-Saint-Denis et en Val-d'Oise ;
- 9% en Seine-et-Marne ;
- 8% en Essonne ;
- 6% en Val-de-Marne ;
- 5% dans les Yvelines.

Ces manifestations se répartissent ainsi sur le territoire régional en volume financier :

- 25% en Val-d'Oise ;

20% à Paris ;
19% pour des projets conduits sur plusieurs villes en Ile-de-France ;
12% dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis ;
5% en Seine-et-Marne ;
4% en Essonne ;
2% en Val-de-Marne ;
1% dans les Yvelines.

Les aides aux musiques actuelles : 87 projets (dont une réaffectation) ont été soutenus pour un montant de **1,913 M€**.

Sur 87 projets, 28 nouveaux projets ont été proposés à la commission permanente, 58 aides en renouvellement et 1 réaffectation.

Les aides à festivals représentent 53% des projets soutenus et 84% du montant des subventions. Les aides musiques au lycée augmentent régulièrement et représentent 15% des bénéficiaires. Quant aux aides à projets, elles représentent 13% des bénéficiaires. Enfin, les aides à la résidence, représentent aussi 13% des bénéficiaires.

Les bénéficiaires sont majoritairement des associations (77%).

En 2014, la répartition des aides sur le territoire par bénéficiaire se décompose ainsi :

31% à Paris ;

32% en petite couronne (92, 93, 94) ;

37% en grande couronne (77, 78, 91, 95)

Les projets en grande couronne sont plus nombreux mais souvent, en particulier pour les festivals, de taille plus modeste que ceux situés à Paris et petite couronne.

Toutes les esthétiques sont représentées, avec une dominante en jazz et musiques improvisées, pop rock et musiques électroniques.

Les aides arts de la rue et de la piste

En 2014, **34 projets** ont été soutenus contre 23 en 2013, pour un montant de **0,403 M€** contre 0,348 M€ en 2013.

Cette nouvelle politique s'est déployée en 2014 sur une année pleine pour la première fois. Conformément à la délibération-cadre, l'aide régionale en faveur de ce secteur est également actionnée au titre des autres dispositifs d'aides en faveur du spectacle vivant, permettant ainsi un accompagnement complet de ce secteur en difficulté.

- **Les aides à projets : 25 projets** soutenus, pour un montant de **0,303 M€**. Ces manifestations se répartissent ainsi sur le territoire régional en nombre de bénéficiaires :

40% en Seine-Saint-Denis ;

16% à Paris ;

12% en Essonne ;

8% pour des projets conduits sur plusieurs villes en Ile-de-France et dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines ;

4% en Val-d'Oise et en Val-de-Marne.

- **Les aides à résidence : 9 projets** soutenus, pour un montant de **0,100 M€**. Ces manifestations se répartissent ainsi sur le territoire régional en nombre de bénéficiaires : 45% dans les Yvelines, 11% en Seine-Saint-Denis, à Paris, en Val-d'Oise et en Val-de-Marne et dans les Hauts-de-Seine.

Les aides aux réseaux

Il s'agit d'une action structurante de la Région, qui concerne l'aide au fonctionnement d'associations régionales qui interviennent sur des problématiques partagées par les acteurs d'un champ culturel particulier, comme les musiques actuelles ou les arts de la rue. En 2014, **21 réseaux** culturels franciliens

ont été soutenus au titre du spectacle vivant. L'effort régional a été de **0,925 M€**. Signalons que la Région réalise un effort particulier dans le secteur des musiques actuelles, en cohérence avec la politique développée et les modes de fonctionnement de ce secteur avec 11 réseaux concernés sur 21, pour un montant de 0,460 M€.

Le programme d'«Aide à la création et à la diffusion des arts de la scène», est aussi constitué d'une série d'initiatives portées par la Région en direct.

La promotion de la culture, pour un montant de 0,15 M€.

Il s'agit d'assurer principalement les moyens de la présence de la Région au Festival d'Avignon (soit 0,138 M€). En faisant évoluer sa participation au Festival avec une présence recentrée sur quelques jours, la Région a accentué la visibilité de son intervention en faveur du spectacle vivant toutes esthétiques confondues.

Les différentes propositions de la Région rencontrent un succès confirmé. Ainsi, les rencontres et le débat autour du thème « Quand l'art s'invente avec la population : expérimentation artistique ou nouveau rapport au public ? » ont enregistré un public nombreux. De même, plus de 600 professionnels du spectacle vivant sont venus à la soirée organisée dans un des salons de réception du Palais des Papes.

Dans le cadre de l'opération « Lycéens à Avignon », 82 lycéens ont pu participer au festival ; ils venaient Lycée Henri Wallon et du Lycée le Corbusier à Aubervilliers, du Lycée d'Alembert à Paris 19^{ème}, du Lycée Marie Curie à Sceaux, du Lycée Sophie Barat à Châtenay-Malabry. Deux groupes ont aussi vécu l'aventure, le Club Théâtre du Lycée Léonard de Vinci à Saint Germain-en-Laye, ainsi que des jeunes issus du Conseil régional des jeunes d'Ile-de-France.

Parallèlement, inclus dans les aides à manifestations, cette année, quatre projets franciliens ont été soutenus dans le cadre de la programmation du Festival :

- Le Prince de Hombourg, de GIORGIO BARBERIO CORSETTI en partenariat avec Les Gémeaux/Sceaux/Scène Nationale ;
- Falstaf, de la Compagnie de la jeunesse aimable, en partenariat avec le Théâtre Paris Villette ;
- Hypérion, de Marie José Malis, en partenariat avec le Théâtre de la Commune - CDN d'Aubervilliers ;
- *Cinq Chants, un cycle de cinq programmes produits par Fondation Royaumont* à l'occasion de la célébration des 50 ans de la Fondation au cours de la Saison 2014/15.

De plus, sur cette ligne budgétaire, le renouvellement de l'adhésion à différents organismes concernant le spectacle vivant est aussi assuré à hauteur de 12 564 € à destination de :

- la FNCC, fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture ;
- « Les Rencontres » Européennes de la Culture.

Les clubs théâtre, pour un montant total de 0,200 M€.

Le dispositif des clubs théâtre dans les lycées et CFA franciliens a pour vocation de favoriser les initiatives des lycéens et apprentis franciliens autour de la pratique théâtrale, de développer leur savoir et leur capacité créative dans le cadre d'un groupe, de permettre la création et assurer l'accompagnement de Clubs théâtre au sein des lycées et CFA franciliens, d'amener les jeunes à devenir autonomes dans l'organisation, l'animation et la gestion de cette activité.

Au cours de cette deuxième année 2013-2014, les CEMEA, organisme qui met en œuvre le marché, ont mis en place 25 Clubs théâtre, soit 209 jeunes inscrits dans 3 CFA, 10 lycées professionnels et 15 lycées polyvalents ; la totalité des départements franciliens a été touché par le projet.

L'action est structurée autour de deux cycles répartis ainsi :

- Les Clubs en cycle « consolidation des clubs théâtre » concernaient 89 jeunes, dont 9 référents et 9 adultes relais. Le but constituait dans la poursuite de parcours vers l'autonomie des jeunes dans la gestion et l'animation des clubs théâtre initiés l'année scolaire précédente ;
- Les clubs en cycle de « base » ont concerné 120 jeunes, dont 21 jeunes référents, et 23 adultes relais. L'objectif du cycle de base est d'accompagner la création d'un groupe « club théâtre » au sein d'un établissement et de permettre à un groupe de jeunes de se familiariser avec l'univers des arts vivants.

La Fête de la musique, pour un montant de 0,100 M€.

La Région a organisé pour la quatrième fois un événement régional à l'occasion de la Fête de la Musique, le 21 juin 2014, place des Vins de France à Paris. Il s'agissait de participer à cette journée festive en faisant découvrir au public des artistes qui ont peu d'occasions de se présenter sur le territoire francilien. La thématique autour des musiques d'Outre-mer et d'Afrique a été reconduite avec un plateau artistique organisé en deux temps. C'est ainsi que les artistes VALERIE LOURI, en première partie, et AMADOU et MARIAM en seconde partie ont été programmés. Le public était nombreux au rendez-vous, près de 3 000 spectateurs.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts de la scène

- Orchestre national d'Ile de France : 8,200 M€

Concernant la diffusion de concerts la saison 2013-2014 distingue, comme les saisons précédentes, les « concerts de série » qui font l'objet de plusieurs dates pour un même programme, des « concerts uniques ». Parallèlement en termes d'équilibre territorial, l'Orchestre distingue les concerts à Paris qui permettent une autre visibilité et une attractivité, et les concerts sur le territoire régional.

Au total, **11** programmes de série, diffusés en Île-de-France ont fait l'objet 53 représentations ; **7** de ces programmes ont été proposés à Paris (Salle Pleyel, théâtre du Chatelet, Salle Gaveau) et le reste en Ile-de-France. Monsieur Enrique Mazzola, Directeur Musical depuis septembre 2012 a dirigé **la moitié** de ces concerts.

8 programmes « Hors-séries » viennent compléter la diffusion de la saison autour de 17 concerts.

Au total, ce sont 19 programmes différents qui ont été donnés et un total de 70 concerts grands public auxquels s'ajoutent les concerts donnés dans le cadre du programme d'action culturelle, soit un total général de 95 représentations pour l'année.

Parmi ceux-ci, plusieurs concerts événementiels ont marqué cette année 2014 et ont fait l'objet d'une couverture presse importante :

- Les représentations du programme "Notre Dame de Paris" à l'Opéra de Paris du 30 juin au 16 juillet 2014
- Les représentations du programme "Les parapluies de Cherbourg" sous la direction de Michel Legrand du 11 au 14 septembre au théâtre du Chatelet.
- La soirée du 28 décembre retransmise sur France Télévision avec l'Opéra-Bouffe d'Offenbach, La vie Parisienne.
- Dans le cadre du programme jeune public, la reprise lors de deux concerts du programme jeune public « Céleste ma planète », un best-seller de la littérature jeunesse mis en musique par Marc Olivier Dupin.

Les Actions culturelles ont été en 2014 plus particulièrement axées sur la résidence mise en place à Aulnay-sous-Bois. L'ONIF s'est installé en résidence au théâtre et cinéma Jacques Prévert, 4 représentations ont été données tout au long de l'année, autour de petites formes et d'actions.

Parallèlement, l'orchestre mène une action de promotion et de professionnalisation des jeunes compositeurs à travers le concours de composition « Île de créations » inauguré en 2013 qui s'est poursuivi en 2014.

Enfin, 4 concerts ont été également donnés dans le cadre du programme historique de l'Orchestre « chantons et jouons avec l'orchestre » où les enfants scolarisés en primaire et au collège interprètent quelques-uns des plus beaux airs d'Opéra.

Par ailleurs, l'année 2014 a été marquée par la menée des négociations de l'ONIF avec la Philharmonie ; l'Orchestre aura un rôle de partenaire associé à ce nouvel établissement culturel de rayonnement international. Les conditions d'occupation et de présence de l'ONIF au sein de l'établissement sont en cours de finalisation, les différents échanges ont permis à l'orchestre de prendre sa place et de valoriser sa capacité d'une part à faire venir son public et d'autre part à inscrire son savoir-faire en matière d'action culturelle au sein de la Philharmonie. La cohabitation avec l'Orchestre de Paris, ou l'ensemble inter contemporain, fait partie des enjeux à venir.

Pour s'engager dans un modèle économique vertueux, l'ONIF a lancé le 22 novembre 2013 une opération « cercle des mécènes » afin de mobiliser des entreprises et développer ses capacités à lever des fonds privés

En effet, le contexte financier de l'Orchestre reste particulièrement délicat et ce depuis plusieurs années. Ainsi, après les conséquences de la perte d'un contentieux salarial en 2010, l'association a subi fin 2011 l'application d'un mandat de révision de la subvention de la DRAC entraînant une baisse de 700 000 € étalée sur 4 ans de la subvention. Ce mandat a été révisé dans le courant de l'année 2012 via des

crédits exceptionnels, mais maintenu dans son intégralité en 2013 entérinant une baisse de la subvention de 220 000 €.

Le contentieux, dont le règlement a été engagé début 2011, avec le soutien exceptionnel de la Région pour un montant de 150 000 € par an depuis 2010, a été définitivement réglé fin 2013.

Quant à la question de l'assujettissement de l'Orchestre à la TVA, la Région a interpellé le ministre du Budget afin que cette hypothèque qui engendrerait des conséquences financières importantes, de l'ordre de 700 000€ par an, soit levée. Enfin, les départs à la retraite et licenciements successifs des musiciens pour inaptitude induisent chaque année une dépense moyenne de 300 000 € qui cumulée affaiblit la trésorerie de l'association et épuise ses fonds propres.

L'association s'est engagée depuis 2013 avec les musiciens dans un processus de résorption du déficit et de levée de nouveau fonds. Ces efforts assortis d'économies d'échelle au niveau artistique lui ont permis en 2013 d'afficher un léger résultat positif, conforté en 2014.

- Festival d'Ile-de-France : 1,567 M€

L'édition 2014 du Festival d'Ile-de-France s'est déroulée du 6 septembre au 12 octobre. Autour de la thématique « Tabous, musiques et interdits », 30 concerts ont été présentés du 6 septembre au 12 octobre dans 25 lieux du patrimoine francilien, tant en zone rurale qu'urbaine, et répartis sur les huit départements.

Cette année encore, le Festival d'Ile-de-France a présenté des répertoires musicaux très variés, allant des musiques anciennes à la musique contemporaine, des musiques du monde aux musiques actuelles. En 2014, plus de 60% de la programmation a été constituée de commandes ou de projets inédits initiés par le festival qui a accueilli 400 artistes en provenance d'une vingtaine de pays différents. A titre d'exemple, on peut citer le concert-lecture Kérouac ou les routes de l'interdit avec Shani Diluka et Charles Berling à Longueville (77).

Le Festival a réuni cette année près de 18 500 spectateurs, soit un taux de remplissage de 85,5%. Afin de renforcer son ancrage territorial, le festival développe des actions de valorisation du patrimoine francilien, de sensibilisation et de développement des publics : en 2014, ont été organisées 73 actions (visites, conférences, master classes, actions à destination des scolaires, résidences artistiques auprès des musiciens et chanteurs amateurs) ayant réuni 3 800 personnes.

- Chœur régional Vittoria d'Ile-de-France : 0,300 M€

En 2014, le Chœur régional a poursuivi ses missions de formation et de diffusion du répertoire choral, 21 prestations ont été assurées tout au long de l'année.

Diffusion en Ile-de-France : 19 concerts à Paris et en Ile-de-France dont 8 avec l'Orchestre National d'Ile-de-France dans un programme intitulé « Chants du destin ».

Le chœur a accueilli en avril 2014 le Cairo Celebration Choir du Caire pour la création française d'une œuvre d'Alain Huteau, compositeur contemporain.

Le chœur a ensuite retrouvé l'Orchestre Padeloup en mai pour redonner un programme consacré à Francis Poulenc, déjà donné en 2013, puis un programme de musique argentine autour de la Misatango de Palmeri.

Le chœur a proposé également un programme avec orgue consacré à Anton Dvorák, dans le cadre du festival du Printemps des Orgues à Mantes-la-Jolie.

A l'automne, le chœur a collaboré avec l'Orchestre de la Garde Républicaine pour donner le Requiem de Mozart. Il a terminé l'année par la 9ème Symphonie de Beethoven avec l'Orchestre du 3ème Cycle du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gennevilliers.

Diffusion en France : le Chœur a été invité par deux festivals, le Festival international des Chœurs et Voix d'Abbeville (80) en mai, le Festival Viva Voce de Caen (14) en juin.

Il a enregistré un deuxième disque d'œuvres de Martial Caillebotte en mai 2014 avec l'Orchestre Padeloup et trois solistes : Karine Deshayes, Clémentine Margaine, Philippe Do. Les œuvres enregistrées ont été : Dies Irae, Psaume 132 « Ecce quam bonum », Une Journée.

La formation des choristes du Chœur a été poursuivie ; ceux qui le désirent continuent de bénéficier d'une formation en solfège. Ceux qui ne suivent pas de cours de chant par ailleurs bénéficient d'une formation vocale, afin de préserver la qualité des prestations du chœur.

En ce qui concerne la communication, après la refonte totale du site internet en 2013 le Chœur a amélioré sa visibilité sur différents supports. Il a engagé un partenariat avec Cozmoze pour la réalisation de vidéos promotionnelles, et a renforcé sa présence sur les réseaux sociaux (facebook et twitter). Il a enfin lancé, avec succès, une campagne de crowdfunding via le site kisskissbankbank.

- Association régionale d'informations et d'animation musicale (ARIAM) : 1,171 M€

L'association s'est engagée sur plusieurs priorités :

Conforter et développer la mission « expertise et ressource »

Développer la réflexion et l'interaction entre les politiques culturelles et les projets artistiques et pédagogiques

Développer les compétences en lien avec l'évolution de l'emploi dans les territoires

Repérer et appuyer les évolutions des enseignements et pratiques artistiques

Développer les pratiques collectives : la direction et les pratiques d'ensemble

Evaluer et mis en place des indicateurs d'activités

Ces priorités ont été intégrées dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens adoptée par la Commission permanente au début 2013.

En 2014, l'ARIAM a réalisé 92 actions soit 18 rencontres professionnelles, 54 formations et 20 formations sur site qui ont réunis 1490 personnes. Pour ces différentes actions l'ARIAM réalise ses interventions sur tous les départements franciliens.

Parallèlement dans le cadre de son activité de conseil, l'ARIAM mobilise 6 conseillers artistiques qui apportent un conseil individuel et/ou aux structures, dans les domaines de la formation, des enseignements artistiques et des politiques culturelles, des musiques et danses du monde, des musiques actuelles. Un conseil spécifique pour les orgues complète ce service auprès des professionnels et des pédagogues.

Parallèlement l'ARIAM gère et exploite un parc de matériel instrumental situé à Montreuil de 10 000 instruments ; environ 4 000 sont loués chaque année par près de 300 structures. Cette location représente une recette propre annuelle de l'ordre de 0,20 M€.

Au plus près des attentes des professionnels et des collectivités l'Ariam fait régulièrement évoluer son activité, en conséquence trois points d'évolution sont à noter dans son activité en 2014. Ces évolutions feront l'objet d'une évaluation sur les années à venir :

> Renforcement des propositions vers le milieu de la danse : Les propositions de formations dans le domaine de la danse étaient portées par les associations départementales (ADIAM), ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. C'est pourquoi l'ARIAM propose une offre de formation continue vers les professeurs de danse, danseurs et accompagnateurs ;

> Ouverture vers le théâtre, notamment dans la recherche de propositions pluridisciplinaires : Certaines formations de l'Ariam s'adressent à des musiciens et des danseurs mais peuvent aussi très bien concerner le milieu du théâtre ;

> Engagement sur les activités périscolaires : Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, l'Ariam s'engage à accompagner les villes qui mettent en place des activités périscolaires en proposant des formations pour les professionnels qui encadrent ou encadreront ces ateliers de pratiques artistiques. De nouveaux publics, notamment ceux relevant du secteur de l'animation, devraient être concernés par cette nouvelle orientation de travail.

L'ARIAM, à travers ces actions, a conforté sa légitimité par son implication sur le territoire francilien au service des problématiques professionnelles dans le domaine de la musique et de la danse. C'est aujourd'hui un savoir-faire reconnu et une expertise développée auprès d'un réseau de plus de 100 partenaires sur le territoire.

- Etablissement public de coopération culturelle des arts vivants et de l'image ARCADI : 5,976 M€

Arcadi est l'établissement public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'image, créé à l'initiative de la Région, en partenariat avec l'État (DRAC). En 2014, Arcadi a renouvelé une convention d'objectifs et de moyens de trois ans avec la DRAC et la Région. Les missions s'articulent autour de cinq axes dans la convention 2014-2016 :

- Le soutien à l'activité artistique avec un renforcement de l'aide à la diffusion

- Le Pôle ressources
- La concertation régionale et l'animation de réseau
- L'action culturelle
- La mise en œuvre du dispositif « Passeurs d'images »

En cohérence avec la politique menée par la Région, l'EPCC soutient la création artistique, favorise la diffusion des œuvres et aide au développement d'actions artistiques dans les domaines de la chanson, de la danse, de l'opéra, du théâtre et des arts numériques en Ile-de-France. Il a vocation à développer également des missions d'information, de conseil, de mutualisation, d'observation, au bénéfice de tous les acteurs de la vie artistique et culturelle d'Île-de-France.

Au cours de la saison 2013/2014, Arcadi a fait évoluer ses comités artistiques vers des comités d'étude, afin de prendre en compte des critères artistiques, mais aussi financiers, structurels et géographiques, afin que les choix finaux présentent un panel d'artistes, de projets et de structures variés sur un large territoire francilien.

La mission relative aux Médiateurs culturels dans les lycées et les universités d'Île-de-France, au-delà de son ancrage territorial désormais reconnu, est aujourd'hui intégrée à Arcadi. Les collaborations entre les médiateurs culturels et les autres services de l'établissement sont désormais régulières et fécondes, et leur aboutissement probant (13 médiateurs culturels, pour une présence sur 32 lycées et 2 universités).

En 2014, la subvention régionale s'élève à 5,976 M€ pour un budget de l'établissement de 7,120 M€. Les principales ressources de l'établissement sont constituées à 83,9% de subventions de la Région et 4,39% de subventions de l'Etat. Les recettes sont composées des contributions Région/Etat de recettes propres et d'un fonds de roulement cumulé des exercices antérieurs de 0,603 M€.

Le budget analytique 2014 se répartit principalement comme suit :

- charges de personnel (dont médiateurs) : 2,986 M€
- charges de fonctionnement : 0,623 M€
- dépenses de communication : 0,049 M€
- aides et dispositifs: 3,109 M€

Le projet d'établissement est mis en œuvre en 2014/2015 pour répondre aux orientations de la nouvelle convention et sera stabilisé pour la saison prochaine.

Action : Développement de la permanence artistique

Les autorisations d'engagement ont été affectées à hauteur de **12,906 M€**.

En 2014, la Commission pour la permanence artistique, telle que prévue dans la délibération de novembre 2010, s'est réunie à trois reprises, deux réunions ont été consacrées à l'étude des demandes de renouvellement de conventions et une réunion pour étudier de nouvelles demandes.

L'évaluation mise en place au moment des demandes de renouvellements de conventions se base sur l'analyse de sept indicateurs qui, pour cinq d'entre eux, sont extraits de documents officiels et permettent donc d'objectiver l'activité : comptes certifiés conformes, déclaration annuelle des données sociales (DADS), etc.

En 2014, 55 structures étaient en fin de convention PAC. Sur ces 55 structures, seules 52 ont été présentées à la commission avec une évaluation interne des services, car 3 structures ne demandaient pas le renouvellement de leur convention :

- 33 ont été conventionnées à nouveau pour un montant d'aide identique,
- 15 ont été conventionnées à nouveau pour un montant d'aide supérieur à la convention précédente,
- 1 a été conventionnée à nouveau pour un montant d'aide inférieur à la convention précédente,
- 3 structures n'ont pas reçu d'avis favorable pour une reconduction de l'aide régionale,
- 2 structures sont passées en Fabrique de culture,
- 1 structure a abandonné.

Ces changements ont été faits à chaque fois à budget constant, afin de privilégier de nouvelles entrées dans le dispositif.

La Commission s'est aussi réunie pour analyser les 81 nouvelles demandes déposées pour 2014 et en a

retenues 9, dont 6 équipes artistiques et 3 lieux. Les nouveaux projets se répartissent ainsi :

- 1 en danse,
- 2 en musique,
- 4 en théâtre,
- 2 pluridisciplinaire.

Tous les projets des nouveaux bénéficiaires se situent en grande couronne, 3 projets dans le 78, 2 projets dans le 91 et 4 projets localisés dans le 95.

Le total de bénéficiaires en 2014 est désormais de 269 contre 271 en 2013. Quatre structures initialement aidées au titre de la Permanence artistique ont été intégrées en 2014 dans le dispositif des Fabriques. Trois structures ont été sorties du dispositif après évaluation. Trois structures ont quitté le dispositif, dont une à la suite d'une nomination d'un directeur de compagnie à la tête d'un Centre Dramatique national, une autre structure qui évolue vers l'audiovisuel et une structure qui a rencontré des difficultés financières importantes et a dû renoncer. Enfin, une structure qui était en sortie progressive de trois ans terminait sa convention.

Ainsi en 2014, la répartition territoriale des conventions PAC en nombre de bénéficiaires s'établit-elle ainsi :

- 75 : 22,30%
- 93 : 22,30%
- 94 : 15,24%
- 91 : 8,55%
- 78 : 8,55%
- 95 : 7,43%
- 92 : 7,06%
- 77 : 6,31%
- pluri départemental : 2,2%

Quant à la répartition par discipline des conventions PAC en nombre de bénéficiaires, elle s'établit ainsi :

- théâtre: 39,40%
- pluridisciplinaire : 16,35%
- danse : 12,26%
- musiques actuelles : 11,52%
- musique :9,29%
- arts de la rue ou cirque : 7,06%
- marionnette : 2,60%
- conte : 1,48%

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Aide à la création et à la diffusion des arts plastiques	1,865	1,825	1,540	1,752
<i>HP312-006</i>				
Soutien aux manifestations d'arts plastiques	0,907	0,867	0,582	0,794
<i>hcdp</i>				
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques	0,958	0,958	0,958	0,958
<i>hcdp</i>				

Action : Soutien aux manifestations d'arts plastiques

Ce soutien qui a mobilisé **0,867 M€** d'autorisations d'engagement représente un levier d'intervention reconnu et attendu par les structures de diffusion permanente et les acteurs culturels qui interviennent sur le territoire francilien. Il est à conjuguer aujourd'hui avec le soutien aux arts numériques, au Fonds régional d'Art contemporain, aux Fabriques de Culture et à la manifestation du musée passager.

Le soutien aux arts plastiques s'articule autour de :

- un soutien aux lieux de diffusion de l'art contemporain (60% du budget) : 13 lieux soutenus en 2014 contre 15 en 2013, dont 11 en Ile-de-France hors de Paris. L'aide de la Région représente en moyenne entre 5 et 10% du budget de fonctionnement des lieux concernés répartis sur les huit départements franciliens. Cette aide aux lieux englobe leur programmation annuelle, et les animations et actions culturelles qui y sont liées, y compris des résidences d'artistes. Ce réseau de lieux de diffusion unique en France est très actif et participe de manière conséquente à l'aménagement culturel du territoire, et à la découverte de l'art contemporain (le Crédac à Ivry-sur-Seine, la Galerie à Noisy-le-Sec, la Ferme du buisson à Noisiel, le centre photographique d'Ile-de-France à Pontault-Combault ou les Eglises à Chelles).

- un soutien aux réseaux (10% du budget) : 2 réseaux bénéficient du soutien de la Région au niveau régional et national. Cette aide participe directement au fonctionnement et contribue à l'animation et la communication auprès des professionnels, dans le domaine de l'art contemporain et du graphisme. Le réseau *TRAM* est soutenu à presque parité avec l'Etat, principalement pour le fonctionnement du réseau, les taxis Tram et le montage d'une manifestation conduite par le réseau tous les deux ans intitulée « Hospitalités », action fédératrice en direction du grand public. Le réseau national des centres d'art, DCA, soutenu depuis 2014 à hauteur de 9% de son budget de fonctionnement annuel permet quant à lui de mettre en relation les lieux de diffusion de toute la France et d'encourager la mutualisation autour de projet européens ou internationaux. Cette dimension permet à la scène française de pouvoir circuler et de valoriser les programmations et les artistes présents sur le territoire.

- un soutien aux projets et manifestations (30% du budget) pour 13 bénéficiaires en 2014 contre 12 en 2013, dont 9 hors de Paris. Cette aide sort du cadre exclusif du soutien aux lieux permanents et a permis à la Région d'accompagner des projets diversifiés, des résidences, des publications de catalogues, des expositions et manifestations de dimension régionale, des contributions artistiques à des sujets de société. Par ailleurs, ce soutien constitue également un levier précieux pour les initiatives conduites par de jeunes commissaires pour présenter et accompagner les projets d'artistes en devenir (Salon Jeune Création, Festival de la photographie « Circulation(s) », mais aussi inscrit le partenariat de la région dans des manifestations plus prestigieuses comme le Mois de la Photo à la Maison Européenne de la Photographie).

Dans le cadre de cette action, l'année 2014 a permis la mise en œuvre d'une manifestation régionale dans le domaine de l'art contemporain intitulée « Le musée passager » avec une dotation de 0,30 M€ pour l'organisation et la production d'œuvres. Cette initiative a été réalisée du 5 avril 2014 au 22 juin 2014 dans 4 villes d'Ile-de-France.

Initié par la Région, ce projet porte sur la création d'une manifestation culturelle éphémère et itinérante, constituée d'expositions d'art contemporain dans l'espace public en Ile-de-France. En complément de l'action engagée par le FRAC, cette opération s'inscrit dans la continuité du soutien à la création, à la diffusion et à la médiation, et vise à donner une nouvelle visibilité à la création contemporaine dans des espaces non dédiés à l'art contemporain. Rapprocher les œuvres contemporaines du public est un des objectifs majeur du projet.

Cette expérience a permis de constater l'attrait de la création contemporaine et l'intérêt des Franciliens pour l'art puisque, grâce à la proximité, au partenariat avec les collectivités locales accueillantes et au commissariat de l'exposition, l'exposition a concerné une grande diversité de personnes. Pour sa première édition, elle a ainsi accueilli plus de 22 500 Franciliens. Destinée en priorité au public des territoires partenaires, cette initiative a été saluée par la presse et démontre l'intérêt pour la Région de faire rayonner des projets à proximité des franciliens.

Le partenariat avec les villes d'accueil et leurs équipements culturels a également été un point fort du projet qu'il conviendra encore de renforcer lors de la prochaine édition au printemps 2015. Fondé également sur le partenariat avec les intervenants éducatifs locaux, et le tissu associatif, cet aspect pourra également être développé lors de la prochaine édition.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine des arts plastiques

Un montant de **0,958 M€** a été consacré aux acquisitions d'œuvres contemporaines.

Le Fonds Régional d'Art contemporain, FRAC, développe des missions de diffusion et de soutien à la création contemporaine en Ile-de-France. Une convention d'objectifs et de moyens a été conclue avec la région début 2009, formalisant de les modalités d'information, de relations et d'échange, de valorisation,

de contrôle et d'évaluation des actions de cet organisme. Elle a fait l'objet d'une évaluation et d'un renouvellement début 2014.

L'année 2014 fut une année importante pour le FRAC Ile-de-France après la célébration des 30 ans des FRAC avec l'inauguration, au sein du parc culturel de Rentilly, d'un nouveau lieu d'exposition de sa collection placée sous la direction artistique de son directeur, Xavier Franceschi.

Le projet, emblématique de réhabilitation de ce qui fut le « château » de Rentilly, conduit par l'artiste Xavier Veilhan et le cabinet d'architectes Bona & Lemercier a fait l'objet d'un soutien de la Région dans le cadre du GP3 et du Ministère de la Culture dans le cadre du 1%. Il faut d'ores et déjà porter une attention particulière à cette ambition d'un nouveau lieu d'exposition permanent des œuvres de la collection et des modalités de mise en œuvre de ce projet dans le contexte du projet global du FRAC Ile-de-France, en situation de devenir un FRAC multi-sites. Conjuguant son activité permanente au Plateau à Paris et à Rentilly, le FRAC s'inscrit durablement sur le territoire francilien et développe ainsi au sein d'un projet culturel de territoire à la fois une nouvelle visibilité et un ancrage partagé avec le domaine de Rentilly. L'exposition inaugurale intitulée « *Explore.* », second volet d'un triptyque d'expositions consacrées à la collection du Frac Île-de-France (cf. « *Interprète.* », Le Plateau, Paris, mars-avril 2014 et l'exposition « *Célèbre.* » au Mamco de Genève en 2015), sera présentée à compter de l'ouverture fin novembre 2014 et jusqu' 'à la fin du premier trimestre 2015.

Par ailleurs, depuis 2010, le directeur du FRAC confie une mission à un commissaire associé à la fois sur la programmation du Plateau et sur la diffusion de la collection. Cette codirection artistique sur une partie de la programmation est un véritable tremplin pour un commissaire d'exposition qui se trouve immergé dans l'activité d'une institution. Les commissaires invités depuis fin 2011, Elodie Royer et Yoann Gourmel ont achevé leur mission avec leur dernière exposition *hors les murs* autour de la collection en février 2014. Un duo artiste/commissaire, Philippe Decrauzat et Mathieu Copeland, a pris leur suite dès le mois de mars 2014.

L'activité de diffusion du FRAC Ile-de-France se répartit entre les expositions au Plateau et les expositions des œuvres de la collection en Ile-de-France en milieu scolaire et hors milieu scolaire. Au total en 2014, le FRAC aura organisé une trentaine d'expositions en Ile-de-France dans 7 départements dont 4 dans son lieu d'exposition permanent au Plateau à Paris :

- Secondary Revision (révision secondaire) - exposition personnelle d'Alejandro Cesarco du 12/12/13 au 23/02/14 – Commissaire : Xavier Franceschi
- *Interprète.*, exposition des œuvres de la collection du Frac Île-de-France du 28/03/14 au 11/05/14
Commissaire : Xavier Franceschi
- Exposition collective du 12/06/14 au 27/07/14 – Commissaires : Philippe Decrauzat et Mathieu Copeland
- Exposition personnelle d'Aurélien Froment du 02/10/14 au 14/12/14 – Commissaire : Xavier Franceschi

Ces expositions drainent en moyenne 35 000 visiteurs par an dont 20 000 au Plateau.

Enfin les éditions font également partie des éléments importants de l'activité de l'association particulièrement en 2014. Un projet à retenir, la parution fin 2014 de l'édition monographique de l'artiste français Michel Blazy.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,521	0,488	0,521	0,641
<i>HP312-007</i>				
Soutien à la création et à la diffusion numériques	0,521	0,488	0,521	0,641

Action : Soutien à la création et à la diffusion numériques

Les autorisations d'engagement d'un montant de **0,488 M€**, en 2014, ont contribué à valoriser le développement des activités artistiques dans le domaine du numérique, du multimédia et de « l'image en mouvement » en général, ouvrant les perspectives de soutien de la Région à une dimension Art visuel. A la frontière de la création plastique, de l'image et du spectacle vivant, ces actions sont le reflet d'une création mobile et émergente qui transgresse les frontières de la création traditionnelle et renouvelle la vision critique des artistes.

En 2014, 21 projets (19 en 2013) ont ainsi bénéficié du soutien de la Région quant à la promotion d'activités de création et de diffusion de la musique à travers des manifestations expérimentales, des performances ou des expositions vidéos, et dans le domaine des arts numériques.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Aide au livre et à la lecture	4,481	4,458	4,231	4,304
<i>HP312-008</i>				
Aide à la lecture publique et à la création littéraire	3,364	3,341	3,114	3,187
<i>hcdp</i>				
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du livre et de la lecture	1,117	1,117	1,117	1,117
<i>hcdp</i>				

Action : Aide à la lecture publique et à la création littéraire

L'année 2014 a permis de poursuivre les dynamiques au cœur de la politique régionale du livre :

- en direction du jeune public, à travers la participation des lycéens franciliens au Salon du livre et au Prix littéraire des lycéens et le développement d'une « quinzaine de la librairie pour les lycéens » ;
- pour le soutien à la librairie indépendante avec le maintien d'aides importantes et diversifiées à cet acteur essentiel de la chaîne du livre, et à l'édition indépendante ;
- pour la vie littéraire avec le développement du programme régional de résidences et la poursuite des aides aux manifestations littéraires et aux revues.

Les affectations ont atteint **3,341 M€** en 2014.

Actions interprofessionnelles

La part des actions menées en propre par la Région (Salon du livre, Prix littéraire des lycéens, etc.) a continué de croître.

> *Le Salon du livre* : construit en lien avec l'Unité Communication, le stand régional au Salon du livre est une action phare pour la politique régionale du livre. Outre l'accueil d'une centaine d'éditeurs indépendants et de revues, l'animation d'un programme de rencontres (en lien notamment avec le MOTif), le partenariat de la Région avec le Salon s'est concrétisé par la remise de chèques lire de 12 € à 6 638 lycéens franciliens inscrits pour une visite du Salon avec leur classe.

> *La Quinzaine de la librairie pour les lycéens* : se déroulant dans les jours qui suivent le Salon, cette action a élargi son envergure en permettant à 47 classes réparties sur les 8 départements de rencontrer 47 auteurs dans 47 librairies indépendantes. Là aussi les jeunes sont dotés de chèques-lire par la Région (18 €).

> *Le Prix littéraire des lycéens, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle* : construite en lien avec l'Unité Lycées, mais aussi l'Unité Développement, cette action vise à permettre aux jeunes d'entrer dans une relation vivante à la création littéraire, à travers des rencontres avec des œuvres et des auteurs, et une relation avec les librairies et les bibliothèques. A l'issue de 8 forums départementaux, un forum régional a permis au millier de jeunes participants de rencontrer les 8 auteurs lauréats lors d'un

grand forum au Salon du livre. Quelques chiffres : 40 auteurs, 40 titres tous genres confondus, 8 auteurs lauréats, 40 établissements scolaires et autant de librairies et bibliothèques, 1 200 jeunes franciliens, 120 rencontres avec des auteurs dans les classes.

> *Le Programme régional de résidences* continue d'être valorisé à travers le partenariat avec une revue littéraire en ligne.

Aides aux actions collectives et interprofessionnelles

L'aide régionale vient encourager les initiatives associant plusieurs professionnels du livre, pour des actions communes et la création d'outils professionnels partagés.

Au total, 16 projets de regroupements ont été aidés, dont 6 de librairies (avec notamment la création d'une association pour les librairies de l'Essonne), 6 d'éditeurs, 3 de bibliothèques et une de revues.

Citons parmi les projets de regroupements de librairies, lesquels continuent d'émerger et de se développer :

> Paris librairies, qui associant 80 librairies propose sur un site Internet la géolocalisation, la réservation et la commande des livres ;

> La Générale Librest, qui entend positionner les librairies sur le marché de la vente en ligne ;

> L'association Verbes, qui à travers sa fête de la librairie intitulée « Un livre, une rose » associe 80 librairies franciliennes à un événement national.

Aides à la librairie indépendante

Une subvention d'aide globale à l'Association pour le Développement de la Librairie de Création (ADELC), de 0,350 M€, aura permis à celle-ci d'intensifier ses aides et son accompagnement en faveur des librairies franciliennes.

En 2014, l'ADELC aura accompagné au total une vingtaine de librairies, soit sous forme d'apport en compte courant, soit sous forme de suivi et de conseil personnalisé.

Complémentairement, la Région anime deux dispositifs d'aide, l'un pour le développement du fonds de livres des librairies, l'autre pour leurs politiques d'animations. Trente-deux librairies ont ainsi été aidées. Quinze librairies se situaient à Paris, sept dans les Hauts-de-Seine, trois en Seine-Saint-Denis, trois dans les Yvelines, deux dans le Val-de-Marne, une en Seine-et-Marne et une en Essonne.

Parmi ces librairies, deux créations de librairies ont été soutenues (à Ville-d'Avray dans les Hauts-de-Seine et à Paris), deux reprises et un déménagement. Nombre de librairies ont été accompagnées pour leur programme d'action culturelle – citons notamment les Dystopiales de la librairie Charybde, le Festival Vox de Folies d'encre à Montreuil, la manifestation Saint-Maur en poche de la Griffes Noire à Saint-Maur.

Rappelons que priorité de la politique régionale du livre, la librairie est soutenue aussi au titre des aides aux actions collectives, des résidences d'écrivains (7 projets portés par des librairies en 2014), ainsi que dans le cadre de la Quinzaine de la librairie pour les lycéens, ce qui aboutit à un engagement direct total de 0,825 M€ sur 2014 en faveur de la librairie.

Aides à l'édition indépendante

Onze projets ont été aidés en 2014, dont dix pour la création d'une collection par une maison d'édition indépendante : 4 projets en littérature, 3 en sciences humaines, 2 dans le domaine de l'art, 1 en bande-dessinée. Des éditeurs confirmés, voire historiques, ont fait appel à cette aide, comme les Editions José Corti, Macula, Galaade, La Fabrique ou L'Eclat. On peut citer aussi de plus jeunes structures éditoriales, comme

- Le Nouvel Attila, pour la création d'une collection de traduction de littérature étrangère contemporaine,

- Le Ver à Soie, pour la création d'une collection dédiée aux liens et aux circulations entre les œuvres contemporaines de langue allemande.

Aides aux revues

L'aide régionale permet de soutenir les projets ou le fonctionnement des revues dans les champs de la littérature, des arts ou des sciences humaines.

En 2014, trente revues ont été soutenues dont onze nouveaux entrants. Ces revues couvrent les trois champs plus précisément :

- la littérature (création littéraire, critique, histoire...) comme Europe, Algérie Littérature Action, Siècle 21, Mirabilia, Saint-Ambroise.

- les sciences humaines (sociologie, histoire, politique, philosophie, psychanalyse...) comme Revue Z, Le

Tigre, Vacarme, Cassandre, Etudes tziganes, le le Magasin du XXème siècle, Lignes.

- les arts (art contemporain, photographie, cinéma, graphisme, théâtre...) comme May, The Drawer, Pan, Théâtre public, UBU, Neuf/13, Vertigo.

Quatre revues ont été aidées cette année pour leur création, dont :

- L'Incroyable, une revue de création transdisciplinaires des Editions Inculte,
- Jef Klak qui prend appui sur le collectif éponyme d'auteurs, de journalistes et d'artiste, avec pour objectif la création d'une revue thématique de critique sociale et d'expériences littéraires,
- RIP, une revue de création et de recherche, œuvre collective, publiée sous format papier et web, proposé par Antoine Dufeu, poète, écrivain et dramaturge, et Frank Smith, écrivain et journaliste,
- Zone sensible, une revue de poésie de la Biennale des Poètes en Val-de-Marne.

Aides à la vie littéraire

Les aides régionales permettent de soutenir les projets des organismes œuvrant à la diffusion du livre et de la lecture ou les manifestations littéraires d'envergure régionale.

En 2014, quarante-six projets ont été soutenus.

Sur les dix-sept organismes soutenus pour leurs projets, on peut relever :

- des associations ayant vocation à développer des projets au plan régional comme Les Amis du roi des Aulnes (littérature allemande), les Trois Ourses (livres d'artistes pour la jeunesse), Ent'revues qui anime un centre de ressources pour les revues et le Salon de la revue, etc. ;
- des actions avec des thématiques identifiées comme la Maison de la Culture Yiddish, la Maison Triolet-Aragon (animations autour de la poésie), etc.

Sur la trentaine de manifestations littéraires aidées :

- des manifestations de type Salon du livre, de dimension nationale ou internationale, comme le Salon du livre et de la presse jeunesse en Seine-Saint-Denis ou le Marché de la poésie de la Place Saint-Sulpice ;
- d'autres salons du livre qui contribuent au maillage du territoire et à l'approfondissement des thématiques, tels que, par exemple : Indisciplinaire qui travaille à l'intersection de la littérature et de la danse, Ferraille qui propose un festival de bande-dessinée sur Plaine-Commune, le Salon du livre de poche à Saint-Maur, Le Festival des littératures fantastiques Zone Franche à Bagneux, le Salon du Polar de Montigny-les-Cormeilles, etc.
- une pluralité d'actions permettent de rencontrer des auteurs, de découvrir des textes lus par des auteurs ou des comédiens, à travers les projets portés par des associations telles que La Voie des livres, La Liseuse, Textes et Voix, Grand Slam National, etc.

Programme régional de résidences d'écrivains

Quarante-et-une résidences ont été soutenues en 2014 (contre trente-sept en 2013), concernant une grande diversité d'auteurs : 17 romanciers, 11 poètes, 8 auteurs de théâtre, 2 illustrateurs jeunesse, 1 sociologue, 1 philosophe et 1 auteur de BD. Les structures accueillant ces auteurs en résidence témoignent de la variété des projets ainsi soutenus et des publics touchés : 11 lieux de spectacle vivant, 7 librairies, 4 bibliothèques, 3 centres sociaux, 3 lieux pluridisciplinaires, 2 lieux liés au monde du travail, 2 universités, 2 maisons d'écrivains (patrimoine littéraire), 2 lycées, 2 collèges, etc.

L'intérêt littéraire du projet est particulièrement pris en compte, tout autant que la qualité du lien au lieu d'accueil permettant de créer une relation approfondie entre l'auteur et les publics. Citons, parmi les projets retenus en 2014 : Bruno Doucey à la nouvelle médiathèque de Créteil, Léo Henry, un auteur de science-fiction, à la librairie Charybde (75012), Eric Chauvier à Rencontre 93, un établissement de l'AVVEJ (Association vers la Vie pour l'Education des Jeunes) situé à Saint-Denis, Suzanne Doppelt à la Maison Victor-Hugo.

Une rencontre de réflexion et de partage d'expériences a eu lieu le 29 juin à la Région en présence de 150 professionnels. Elle a permis de prendre mesure des enjeux de ce programme, et de sa vitalité. Des auteurs notamment, tels que Maylis de Kerangal, Mathieu Simonet ou Charles Pennequin, ont pu dire à quel point leurs résidences ont pu servir leurs projets littéraires dans une dimension originale de partage avec les publics concernés.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du livre et de la lecture

Une dotation de fonctionnement de **1,117 M€** a été attribuée au MOTiF en 2015.

Dans le cadre de ses missions d'observatoire, le MOTif a publié les résultats d'une étude sur l'édition *pure player* (en lien avec le Labo de l'édition de la Ville de Paris). Il a aussi créé son comité scientifique.

Le centre de ressources en ligne permet d'accéder à son « Atlas du livre » et à un annuaire de professionnels du livre franciliens, à des conseils juridiques et à une veille sur les appels d'offre de commandes publiques, etc.

Par ailleurs, le MOTif a continué d'accompagner des éditeurs sur des salons du livre en France et à l'étranger (Saint-Malo, Angoulême et Francfort), et des jeunes illustrateurs à la Foire de Bologne.

Mais aussi, pour la première fois, il a participé à l'organisation d'une rencontre professionnelle intitulée "*Shoot the book !*" au Festival international du film à Cannes 2014, en partenariat avec la SCELf (Société Civile des Editeurs de Langue Française) et la Commission du film d'Ile-de-France. Il s'agissait d'une opération de promotion de l'adaptation cinématographique au Marché International du Film.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Politique régionale en faveur du cinéma et de l'audiovisuel	17,342	19,205	15,770	17,497
<i>HP312-009</i>				
Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle	2,528	2,528	1,906	1,741
<i>hcdp</i>				
Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma	1,564	1,564	1,564	1,517
<i>hcdp</i>				
Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle	12,400	14,191	11,500	13,192
<i>hcdp</i>				
Aide après réalisation	0,850	0,922	0,800	1,047
<i>hcdp</i>				

Action : Actions culturelles cinématographique et audiovisuelle

Lycéens et Apprentis au cinéma

Mis en place en 2002/2003, le dispositif d'éducation à l'image en direction des lycéens et des apprentis franciliens fait toujours preuve d'une belle maturité. Il continue de mobiliser les enseignants, les élèves et de salles de cinémas partenaires autour des films et des actions proposées. L'année scolaire 2013/2014 était la dernière année du marché triennal qui avait été attribué au groupement solidaire ACRIF/CIP. Un effort budgétaire a permis de retrouver un niveau satisfaisant de classes inscrites, tout en conservant un niveau de qualité des différentes actions développées.

Pour l'année scolaire 2013-2014, 43 662 lycéens et apprentis se sont inscrits, soit 467 établissements, 1631 classes, et 1910 enseignants formés (soit plus d'enseignants formés que de classes inscrites). Et 168 cinémas franciliens se sont associés à cette opération.

Au cours de cette « saison » les lycéens et apprentis ont pu voir et étudier quatre films issus de la liste nationale du dispositif : Monsieur Smith au Sénat de Frank Capra, Sobibor de Claude Lanzmann, Deep end de Jerzy Skolimowski et La Famille Tenenbaum de Wes Anderson, ainsi qu'un film régional : Camille redouble de Noémie Lvovsky dont la Région Ile-de-France avait aidé la production.

En effet, depuis 2007, la Région complète la liste nationale des films en proposant de découvrir un film bénéficiaire du Fonds de soutien régional ou de l'aide après réalisation. Pour ce film complémentaire, tous les frais (copies du film, fiches, dossiers, et dvd ...) sont supportés par le seul financement régional,

contrairement aux films choisis dans la liste nationale.

Les formations à destination des enseignants sont conçues par l'opérateur en fonction du programme, comme le matériel pédagogique réalisé (dossiers et fiches). De surcroît, ce dispositif permet d'organiser pour chaque classe des interventions de professionnels, en salles de cinéma ou dans les établissements, pour parfaire l'étude des films. Des actions culturelles viennent également enrichir le dispositif en proposant des participations à des ateliers, des parcours cinéma ou à des festivals.

Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 0,772 M€ dont 0,025 M€ sont pris en charge au titre de la formation professionnelle.

Ciné-clubs dans les lycées d'Île-de-France

Une première phase de préfiguration pendant l'année scolaire 2011/2012 a permis de tester le dispositif sur 27 lycées franciliens. Le dispositif a été ensuite reconduit pour 3 ans, avec comme objectif de créer 50 ciné-clubs par an. Le Forum des Images a été désigné – dans le cadre d'une procédure de marchés publics – pour être l'opérateur du Conseil Régional pour la mise en place du dispositif.

En 2013/2014, le dispositif a permis à une centaine d'élèves de bénéficier, hors temps scolaire, d'une formation spécifique et adaptée. Ainsi, des journées de formation leur ont permis d'acquérir des éléments de culture cinématographique, des notions de programmation, les bases juridiques liées aux droits d'auteur et à la diffusion publique d'œuvres.

Dans le cadre du fonctionnement du ciné-club, le dispositif propose aux lycéens un appui technique et logistique. Ils ont été aidés dans leur recherche d'œuvres ou des ayant droits pour la diffusion. Ils ont obtenus des conseils pour leur programmation et pour l'organisation de débats et rencontres (aide à la recherche d'intervenants...). Par ailleurs, des adultes référents ont également été formés en 2013/2014 pour accompagner les élèves dans leurs démarches.

Ainsi en 2013/2014, grâce aux formations et à cet accompagnement plus de cinquante ciné-club ont pu voir le jour dans des établissements répartis sur les 8 départements franciliens.

Pour l'année scolaire 2014/2015, les inscriptions ont été ouvertes jusqu'au 10 octobre 2014 avec les mêmes objectifs : 50 établissements et 100 lycéens répartis sur les 8 départements franciliens.

Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 0,202 M€.

Soutien aux manifestations et réseaux cinématographiques

L'aide aux manifestations et aux réseaux a été conçue pour préserver la diversité de l'offre cinématographique sur l'ensemble du territoire francilien, en soutenant les nombreux projets qui favorisent dans un contexte partenarial la diffusion des films (inédits, art & essai, animation, patrimoine, ...), leur accompagnement culturel (rencontres-débats, expositions notamment) et les actions d'éducation à l'image. Depuis 2013, l'aspect professionnalisant des festivals et les efforts déployés en vue de l'insertion de jeunes talents franciliens sont encouragés.

Depuis 2001, le nombre de manifestations cinématographiques aidées a beaucoup progressé. La Région soutient une cinquantaine de projets chaque année (festivals et réseaux cinématographiques). **En 2014, 51 projets ont ainsi été aidés (41 festivals et 10 réseaux) pour un montant de 1 504 600 €.**

Parmi les festivals importants aidés par la Région, on peut citer : le Cinéma du Réel à Paris et en Île-de-France, le Festival de Films de Femmes de Créteil, Côté Court à Pantin, Ciné Junior 94 dans le Val-de-Marne, le Festival du cinéma européen en Essonne « Cinéssonne », le Festival « Séries, séries » à Fontainebleau...

Les réseaux sont des associations ou des structures régionales - voire nationales mais à forte implication régionale – qui jouent le rôle de lieux de formation ou de centre de ressources pour renforcer la sensibilisation des publics par leur action structurante. Ces réseaux soutiennent la diffusion en Ile-de-France des films singuliers et novateurs (ACID, ACRIF, Cinémas 93 et CIP), ils agissent dans le cadre d'un soutien aux jeunes réalisateurs de courts métrages (Agence du Court-Métrage, Maison du film court, Les Amis du Comedy Club), ou ils interviennent dans le domaine du documentaire (Vidéadoc, Documentaire sur grand écran, Les Ateliers Varan).

Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 1,505 M€.

Action : Soutien aux organismes associés oeuvrant dans le domaine du cinéma

En 2014, L'EPCC a poursuivi son action visant à répondre aux demandes des équipes de tournage françaises et étrangères en **matière d'accueil de tournage** et à valoriser ainsi l'activité de la filière audiovisuelle et cinématographique en Ile-de-France. Des nombreuses demandes de sociétés de productions françaises et étrangères relatives à la localisation de leurs tournages en Ile-de-France (autorisations, recherches de décors, de matériel ou d'équipe, démarches administratives, recherche de coproducteur...) sont ainsi traitées.

Comme chaque année également, en 2014, la Commission du Film était présente sur de nombreuses manifestations pour promouvoir le savoir-faire des industries techniques franciliennes : le Festival du film de Berlin, la Creative Week de New-york (avec quelques-unes des entreprises françaises les plus créatives et innovantes en matière d'art numérique et d'effets visuels), le Filmart à Hong Kong (avec une dizaine de prestataires franciliens), le festival COLCOA de Los Angeles, le MIFA à Annecy, le MIPCOM à Cannes...

Deux opérations ont été développées très récemment :

- La toute première édition de "Shoot the Book!" à Cannes durant le festival, dont le but est de promouvoir l'adaptation cinématographique d'œuvres littéraires françaises de fiction, en lien avec le MOTIF,
- La seconde édition de « Direct to Serie » à Los Angeles en octobre qui propose aux professionnels américains (producteurs de séries, scénaristes, showrunners, acheteurs des chaînes et des plateformes VOD, programmeurs...) de découvrir un panorama de la création française actuelle dans le domaine de la série.

La Commission a par ailleurs poursuivi les principaux événements initiés ces dernières années :

- L'Organisation du salon des lieux de Tournage (Ile de France Location Expo) dont la 4^{ème} édition, s'est déroulée avec succès au Docks-Cité de la mode et du design de Paris en février 2014. L'événement a réuni plus de 80 exposants représentant les plus prestigieux décors franciliens, les associations professionnelles du secteur mais aussi les Commissions du film d'autres Régions ou départements.
- Enfin, la Commission du Film continue d'assurer la promotion auprès des productions cinématographiques et audiovisuelles des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du projet ECOPROD dont elle est l'un des initiateurs.
- A noter que la première édition du « Paris digital Summit » se déroulera les 21 et 22 janvier 2015 au centre des arts d'Enghien les Bains. Dédié à la création numérique et à la production des effets visuels en France cette manifestation remplace « Paris FX » dont l'édition 2014 a donc été supprimée.

La subvention proposée pour la CFIDF est de 1,564 M€.

Action : Soutien à la création et à l'industrie cinématographique et audiovisuelle

> Fonds de Soutien aux industries techniques cinématographiques et audiovisuelles

Dans le cadre de la nouvelle convention triennale avec le CNC renouvelée cette année et opérante jusqu'en 2016, le dispositif « un euro pour deux euros », plafonné pour l'Ile de France à 2 M€ de participation du CNC, porte les moyens de ce dispositif à 14 M€.

En 2014, 63 productions cinématographiques et audiovisuelles ont bénéficié du Fonds de soutien de la Région :

- 9,401 M€ pour 29 projets cinématographiques (68% des sommes affectées), dont 22 longs métrages de fiction, 2 animations et 5 longs métrages documentaires ;
- 4,154 M€ pour 34 projets audiovisuels (32% des sommes affectées), dont 14 fictions télévisuelles, 1 série d'animation et 19 documentaires de création.

Pour mémoire, 61 projets avaient été soutenus en 2013 (32 en cinéma et 29 en télévision) et 56 projets en 2012.

Le taux de sélectivité est contrasté cette année entre le cinéma à moins de 20%, légèrement inférieur aux années précédentes (22-23%) et la télévision, plus favorable à presque 30%, essentiellement en raison d'une baisse du nombre de documentaires déposés.

La répartition des crédits par genre est la suivante :

- 12,321 M€ pour 40 projets de fiction/animation tous modes de diffusion confondus soit 89%,
- 1,481 M€ pour 24 projets documentaires tous modes de diffusion confondus soit 11%.

On retrouve dans les 30 œuvres cinématographiques bénéficiaires toute la diversité du cinéma français :

des réalisateurs de renom (Christophe Honoré, Bruno Podalydes, Valérie Donzelli, Benoît Jacquot, Jean-Paul Rappeneau...), des premiers et seconds longs métrages (ceux de Lidia Terki, Uda Benyamina, Ramzi Ben Slimane, Olivier Babinet ou Baya Kasmi), de jeunes réalisateurs déjà reconnus comme Maïwen ou Mia Hansen Love.

En télévision, 2014 est une bonne année pour la fiction avec 15 projets soutenus contre 8 en 2013 et seulement 6 pour l'année 2012. On retrouve parmi ces œuvres des séries ambitieuses comme *Le Bureau des légendes* d'Eric Rochant, *10%* de Cédric Klapisch, *Trepalium* de Vincent Lanoo, *Versailles* de Jalil Lespert, *Au service de la France* d'Alexandre Courtes ou *Les revenants II* de Fabrice Gobert, des unitaires comme *Arletty* d'Arnaud Selnig. A noter qu'une série d'animation pour enfant, *César et Capucine*, a également été retenue.

Le nombre de documentaires audiovisuels retenus, 19 en 2014 (21 pour 2013, 19 en 2012) est stable depuis 2 ans après une augmentation constante ces dernières années tandis que les documentaires cinématographiques soutenus sont à un niveau bas mais stable, 5 cette année.

La Région a soutenu des grands noms du documentaire comme Rithy Pahn pour *Cochinchine*, Jean-Robert Viallet sur *Histoire de famille* ainsi que Jacques Perrin pour *Les saisons*.

Depuis sa création en 2001, le Fonds de soutien remplit l'ensemble de ses objectifs en matière d'aide à la création, de soutien aux industries techniques, de lutte pour la relocalisation et de participation à la diversité culturelle. Dans un contexte économique et concurrentiel très difficile, les indicateurs du dispositif restent globalement positifs (volume de dépenses en IDF, volume de tournage en IDF, taux de réalisation et diversité des œuvres soutenues, succès public et critique des œuvres soutenues), comme l'attestent les chiffres-clés rassemblés ci-après :

- une croissance budgétaire continue : de 1,5 M€ en 2001 à 14 M€ par an depuis 2005
- plus de 300 projets déposés chaque année et un taux de sélectivité stable à 22%
- 691 œuvres soutenues depuis 2001 pour un montant global de 162 M€
- 392 œuvres cinématographiques pour 125 M€
- 299 œuvres audiovisuelles pour plus de 37 M€
- ces œuvres soutenues par la Région représentent un volume global de dépenses de 2,5 milliards d'euros dépensés sur le territoire francilien : 1 € consacré par la Région au secteur génère 15 € de dépenses en Ile-de-France.
- un soutien indirect à plus de 500 industries techniques, réparties dans tous les corps de métier de la chaîne de fabrication des films.
- une position dominante maintenue : 50 % du temps de tournage cumulé en France des longs métrages et fictions TV a été localisé en Ile-de-France.
- 140 000 emplois directs liés à la filière cinématographique et audiovisuelle (20 000 permanents et 120 000 intermittents) conservés en Ile-de-France chaque année grâce aux différentes mesures nationales et régionales en faveur de l'industrie du secteur cinématographique et audiovisuel.
- 94% du budget des films aidés est dépensé en Ile-de-France (moyenne nationale : 85%).
- les dépenses en prestations techniques des films soutenus représentent 20% du budget total des films (moyenne nationale : 15%).
- succès professionnel des œuvres soutenues : Prix de la sélection 'Un certain regard' pour *Le Sel et la Terre* de Wim Wenders et Juliano Salgado au dernier Festival de Cannes, où 12 films soutenus étaient en compétition dans les différentes sections. Cette année aux César, 18 nominations pour 10 films soutenus et surtout 3 films aidés ont concouru aux Oscars (*Ernest et Célestine* dans la catégorie film d'animation, *The gate keepers* et *L'image manquante* de Rithy Pahn, deux documentaires audiovisuels, dans la catégorie film étranger et documentaire).
- Succès public : près de 100 millions de spectateurs au cinéma avec une moyenne de 300 000 entrées par film. Plus de 250 millions de téléspectateurs à la télévision.

Plusieurs réaffectations et désaffectations ont été opérées en 2014 en raison de modifications dans les plans de travail des œuvres aidées.

Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 13,73 M€.

> Aide à l'écriture de scénarios

Le dispositif d'aide à l'écriture de scénario créé en juin 2012 a pour objectifs de favoriser la création et l'émergence de nouveaux scénaristes et de développer une relation vivante du public à la création artistique sur le territoire francilien au travers d'ateliers-rencontres. A la suite d'un premier bilan des projets candidats et soutenus, de l'expérience acquise au cours des sessions 2012 et 2013 et en tenant

compte des diverses observations des professionnels du secteur et des membres du Comité de lecture, certains ajustements du dispositif ont été nécessaires. Ces ajustements, ont été adoptés cette année (délibération n° CR 10-14 du 13 février 2014 et visent à améliorer l'efficacité du dispositif, à renforcer sa légitimité auprès des professionnels ainsi qu'à optimiser le fonctionnement des ateliers en résidence.

Les deux sessions 2014 ont permis de soutenir 22 projets d'écriture (12 auteurs débutants et 10 auteurs confirmés) pour un montant d'aides de 428 478 €. Parmi les projets soutenus, on compte 2 courts métrages de 30' dont un d'animation, 2 documentaires pour le cinéma, 3 documentaires TV, 2 documentaires transmédia, une série fiction TV (28 x 13') et 12 longs métrages de fiction pour le cinéma.

En 2014, plusieurs actions ont été mises en place avec des structures franciliennes comme des ateliers d'écriture et de jeu d'acteurs au sein du Centre social de la Vigne Blanche avec Grégory Cohen au Mureaux (78) ; des ateliers vidéo menés par Simon Desjobert au sein de la Bibliothèque Elsa Triolet à Aulnay sous-bois (93) ; un atelier cinématographique dirigé par Eric Du Bellay au sein de l'Unité d'Accueil et de Soins Intensifs du centre hospitalier Théophile Roussel à Montesson (78) ou encore des ateliers « Récits de vie » avec des migrants conduits par Sylvain Pioutaz au sein de la FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés) (75020).

Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à 0,461 M€ dont :

- 0,342 M€ pour les auteurs,
- 0,073 M€ pour les structures d'accueil,
- 0,016 M€ pour les AGESEA,
- 0,030 M€ pour le marché d'accompagnement.

Action : Aide après réalisation

Le dispositif d'aide sélective après réalisation a pour but de permettre la finalisation d'œuvres déjà tournées. Il est ouvert à tous types de projets cinématographiques (fiction, documentaire, animation, courts ou longs métrages) avec pour seule limite les financements publics ou télévisuels déjà acquis. Cette aide qui a été réformée en 2012 (délibération n° CR 23-12) avait connu une légère baisse de budget en 2013 avant de revenir à son niveau de 2012 cette année avec 850 000 €.

L'année 2014 est marquée par un nombre record de projets déposés avec près de 300 candidats, dont 141 courts métrages et 156 longs métrages

En 2014, lors des 5 sessions, ce sont 31 films qui ont été soutenus (contre 23 pour l'année 2013, 26 en 2012 et 18 projets en 2011) :

- 16 longs métrages (10 fictions et 6 documentaires)
- 15 courts métrages (8 fictions, 6 documentaires et 1 film d'animation).

L'enveloppe financière 2014 du dispositif a été intégralement consommée et s'est répartie comme suit :

- 0,196 M€ d'aides en direction du court métrage, soit 23 % de l'enveloppe globale du dispositif. Le montant moyen d'aide attribué en court métrage est de 13 000 €.
- 0,726 M€ d'aides en direction du long métrage. Le montant moyen d'aide attribué en long métrage est de 40 000 €.

Les objectifs de soutien à des œuvres artistiquement ambitieuses et originales, mais fragiles, pour leur circulation/diffusion continuent d'être atteints. Près de 100% des films soutenus sortent en salle et les sélections en festivals sont très fréquentes.

On peut ainsi citer, à titre d'exemple pour les longs métrages, les nombreuses sélections au festival de Cannes 2014 de films soutenus. *Still the water* de Naomi Kawase présenté en compétition officielle, qui sort le 1^{er} octobre 2014. A l'ACID : *Qui Vive* de Marianne Tardieu qui sort le 12 novembre, *Cesta Ven* de Petr Vaclav et *Les règles du jeu* de Claudine Bories et Patrice Chagnard dont la sortie est prévue pour janvier 2015. *La belle jeunesse* Jaime ROSALES était pour sa part sélectionné à Un Certain Regard et *Gente de Bien* de Franco Lolli présenté à la Semaine de la Critique, ces deux films devant sortir respectivement en décembre 2014 et mars 2015.

Evidemment, au-delà de Cannes, plusieurs films soutenus ont bénéficié de sélections et de prix dans différents festivals, notamment le long métrage documentaire *Lettres à Max* d'Eric Beaudelaire qui a été sélectionné au FID de Marseille cette année et sera présenté au MOMA de New York en février 2015.

Parmi les courts métrages soutenus en 2014, il convient de rappeler les belles carrières en festivals des films suivants : le documentaire *This is the way* de Giacomo ABBRUZZESE sélection au Festival Coté Court de Pantin, *Peine perdue* d'Arthur Harari, fiction sélectionnée à Belfort, à Pantin et prix étudiant et

Télérama au Festival de Clermont Ferrand, le documentaire de Stéphane Batut *Le rappel des oiseaux*, Prix du patrimoine et de l'immatériel au Cinéma du réel 2014, ou encore *Manutention légère* de Pascale Bodet, présenté au Festival Coté Court de Pantin.

Enfin 3 œuvres étaient présentes à Cannes cette année : *Guy Moquet* de Demis Herenger et *Man on Chair* de Dahee Jeong à la Quinzaine des réalisateurs et *Aïssa* de Clément Trehin Lalanne en sélection officielle.

Les crédits dédiés à ce dispositif se sont élevés à **0,922 M€**.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Soutien aux fabriques d'art et de culture	2,468	2,384	2,168	2,315
<i>HP312-013</i>				
Soutien aux fabriques d'art et de culture	2,468	2,384	2,168	2,315

Action : Soutien aux fabriques d'art et de culture

En 2014, les autorisations d'engagement consacrées aux Fabriques se sont élevées à 2,384 M€.

Ce dispositif adopté en 2012, permet de soutenir les lieux de création culturelle et artistique avec pour objectifs la mutualisation des moyens et les croisements artistiques et esthétiques. Un appel à projets a permis de retenir une série de 11 nouveaux lieux de fabriques dont 5 dans le domaine des arts visuels, 1 dans le domaine du cinéma et 5 dans le domaine du spectacle vivant. La répartition géographique de ces nouvelles Fabriques concerne 6 départements franciliens : 2 dans le 94, 1 dans le 93, 1 dans le 92, 3 dans le 91, 1 dans le 78, 3 dans le 75.

Au total, fin 2014, 39 projets de Fabriques sont actifs et répartis comme suit :

- > Livre et lecture : 1 Fabrique située dans le 94.
- > Cinéma : 2 Fabriques, une à Paris, l'autre dans le 93.
- > Arts visuels : 15 Fabriques sont réparties sur le territoire :

- 4 fabriques à Paris
- 2 dans le 94
- 2 dans le 93
- 2 dans le 92
- 2 dans le 91
- 1 dans chaque département 77, 78, 95.

> Spectacle vivant : sur 21 Fabriques, 10 relèvent d'un projet pluridisciplinaire, 5 du théâtre, 4 des arts de la rue et du cirque et 2 de la marionnette. Leur répartition sur le territoire est la suivante :

- 7 fabriques dans le 93
- 4 dans le 91
- 3 dans le 75
- 3 dans le 94
- 2 dans le 92
- 1 dans le 78
- 1 dans le 95

		AE		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Projets transversaux		0,150	0,081	0,150	0,030
	<i>HP312-014</i>				
Projets transversaux		0,150	0,081	0,150	0,030

Action : Projets transversaux

Cette année 2014 a permis de célébrer le centenaire de la grande guerre 1914-1918 et les 70 ans du débarquement en Normandie. Elle a été l'occasion de rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont participé aux grands moments de l'histoire du XXème siècle à partir de manifestations de formes très diverses.

Les autorisations d'engagement dédiées aux commémorations se sont élevées à **0,081 M€**. Elles ont permis de soutenir l'organisation de six manifestations et notamment:

- deux créations théâtrales des compagnies « Philippe ERETZIAN » et « La position du Guetteur »,
- une exposition monumentale de photographies intitulée « 14 visages et vestiges de la Grande Guerre » dans la gare de l'Est à Paris,
- une exposition itinérante avec un programme d'animations et de visites commentées organisée par l'ONF (Office National des Forêts),
- une exposition consacrée aux commémorations de la seconde guerre mondiale et à la découverte des camps d'extermination par les Soviétiques en 1945 (Mémorial de la Shoah).

313 - Patrimoine

		AE		CP	
		BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
		M €	M €	M €	M €
Développement du patrimoine en région		0,279	0,289	0,279	0,208
	<i>HP313-004</i>				
Connaissance et diffusion du patrimoine		0,279	0,289	0,279	0,208

Action : Connaissance et diffusion du patrimoine

Pour l'année 2014, **0,289 M€** ont été affectés à :

> Des publications :

- actes de la journée d'étude 2013 : « *Paysages urbains d'Île-de-France* » (parution juin 2014)
- un ouvrage dans la collection des Cahiers du patrimoine : *Architectures de brique en Île-de-France (1850-1950)*
- un ouvrage dans la collection des Images du Patrimoine : *Elisabethville, la plage de Paris-sur-Seine. Aubergenville.*

> La production d'outils de valorisation multimédia :

- un film documentaire sur la mémoire ouvrière de Champagne-sur-Seine (77) : *L'usine créa la ville. Champagne-sur-Seine.*

Ces outils sont produits en partenariat avec les collectivités territoriales : le département de Seine-et-Marne, la commune de Champagne et la ville d'Aubergenville.

Rappelons qu'une convention pluriannuelle (5 ans) lie la Région au département de Seine-et-Marne pour

l'étude du patrimoine industriel de la vallée de la Seine et sa valorisation. Le département participe à l'étude (personnel affecté) et cofinance une publication qui paraîtra en 2015.

> L'organisation de la troisième édition de la « Semaine des patrimoines d'Ile-de-France »: pour la troisième année, la Région a ouvert les hôtels des 29-33 rue Barbet de Jouy et 57 rue de Babylone pour les Journées européennes du patrimoine. Une semaine consacrée à la thématique de la reconversion/réutilisation des patrimoines d'Île-de-France a suivi, qui a vu l'organisation :

- de visites et de balades urbaines sur cette thématique : reconversion du patrimoine industriel de La Courneuve, Briqueterie à Ivry, abbaye de Royaumont, gare de déportation à Bobigny.
 - d'un partenariat avec le réseau d'associations Histoires-Mémoires d'Ile-de-France autour de deux moments forts consacrés aux questions de Mémoire du territoire, à au Hogar de los españoles à Saint-Denis (93) et sur le site des anciennes usines Renault à l'île Seguin à Boulogne-Billancourt.(93).
 - d'un colloque de deux jours sur cette même thématique de la réutilisation des patrimoines accompagné spectacle performance « grand(s) ensemble » présenté par le collectif Daja, les Petits ruisseaux et les archives départementales du Val-de-Marne.
 - d'une exposition de photographies « *Territoires en mutation* ». Elle est l'œuvre des photographes de la Région travaillant au service Patrimoines et Inventaire.
- Cet ensemble de manifestations a remporté un succès certain, et montre l'apport de cette compétence à l'enrichissement des politiques régionales.

> L'organisation dans le cadre des manifestations autour du Centenaire de la première guerre mondiale d'un colloque sur « Le camp retranché de Paris », co-organisé avec l'AEV, le musée de l'Armée, le ministère de la Défense et l'ONF. Ce colloque a été labellisé par la Mission du Centenaire, dans le cadre des manifestations nationales liées à la commémoration de cet événement. Il rend visible l'intervention de la Région.

